

SMITOM-LOMBRIC

CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE INDUSTRIEL DE VAUX-LE-PÉNIL

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

Melun, 16 mars 2023 -18h30

NB : Le support PPT présenté lors de cette réunion se trouve en annexe du présent document

Renaud Dupuy, 2concert : Je pense qu'on a laissé passer le quart d'heure local ou les 10 minutes locales, donc on va pouvoir commencer. Bienvenue pour cette première réunion de la concertation préalable sur le projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil. Avant de commencer la réunion, je vais accueillir Madame Grange, adjointe au Maire de Melun.

Marie-Hélène Grange : Merci. Bienvenue à tous ! Alors je me permets d'excuser Louis Vogel le Maire de Melun qui ne peut être là avec nous ce soir. Donc c'est à moi que revient l'immense honneur d'ouvrir cette concertation préalable au réaménagement du site de Vaux-le-Pénil par cette réunion ce soir, cette réunion publique. Vous êtes assez nombreux. Donc je pense qu'il ne vous a pas échappé que l'enjeu de gestion des déchets ménagers, c'est quelque chose d'important. En effet, à plus d'un titre puisque nous sommes en pleine crise énergétique en ce moment. Donc l'énergie, c'est un peu rare. Elle coûte cher. Et puis, on va bientôt parler d'une crise climatique. Donc nous devons penser à décarboner notre économie grâce au SMITOM, que je remercie ce soir, qui a eu l'initiative de cette concertation préalable à l'aménagement du site. Cette concertation sera sous l'égide de deux garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public. Je salue ces personnes, qui sont à ma gauche. L'association, le fait d'associer les habitants, c'est quelque chose d'important parce qu'il faut que tout le monde participe à ce projet et comprenne l'intérêt d'un tel projet. Donc ce soir, vous serez amenés à débattre sereinement et en toute transparence. Les garants seront là pendant toute leur mission pour nous garantir la transparence et la neutralité également, bien sûr. Puis après, me direz-vous : « Qu'est-ce se passera-t-il ? » Une fois que tous ces échanges ici et là dans les communes concernées auront lieu, les élus en charge du projet débattront, se réuniront. De toute façon, ils auront aussi le bilan qui sera remis par vous après la concertation. Puis ils se positionneront en fonction des besoins du territoire également et au vu de ce qui aura été dit, de ce qui aura été remonté. Merci. Puis place au débat maintenant.

Renaud Dupuy : Je vais donner la parole à Franck Vernin, président du SMITOM. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Franck Vernin : Merci. Franck Vernin, président du SMITOM-LOMBRIC. Madame l'adjointe au Maire, merci de nous accueillir dans cette belle salle de Melun. Mesdames et Messieurs, les élus, Mesdames, Messieurs, merci de votre présence aussi. C'est une réunion de démarrage, une réunion importante pour cette concertation. C'est une concertation volontaire, je le rappelle. Ce n'est pas une obligation. Mais le SMITOM-LOMBRIC a décidé de s'engager dans une démarche volontaire de concertation sur l'évolution, en tout cas sur le projet de ce territoire, en partenariat avec le

territoire. C'est avec vous. Vous avez parlé, Madame l'adjointe au Maire, des habitants, mais également des chefs d'entreprise, des intervenants sur le territoire notamment, et aussi des pouvoirs publics. Merci à la présence des garants. Merci. Là aussi, c'est pour nous important que vous soyez présents, Madame et Monsieur. Vous expliquerez, je pense, votre rôle exactement tout à l'heure. Vous avez été désignés par la Commission Nationale du Débat Public pour venir nous assister pendant cette concertation. La gestion des déchets est une question importante. Tu l'as rappelée, Marie-Hélène à l'instant, grâce à des images qu'on voit en ce moment de la ville de Paris où on voit que c'est compliqué parfois. Nous sommes aujourd'hui dans un service public qui est important pour notre territoire. L'objectif du projet sera d'optimiser des équipements et de préparer notre avenir. Il faut prendre conscience que nous sommes en amont de toute décision. Aucune décision n'a été prise. Nous sommes aujourd'hui dans une concertation et que les décisions qui seront prises dans quelques temps seront également en fonction de ce débat et des éléments que l'on va avoir à remonter et qui seront pris en compte dans le choix final. Notre projet se basera sur les enseignements de cette concertation. Ces décisions seront publiques, bien évidemment, et également argumentées. Ça donnera le retour de cette concertation sur les éléments des uns et des autres. Je vous souhaite une bonne réunion puisqu'on a un sujet quand même un peu chargé ce soir. C'est la première réunion de ce mois et demi à peu près. Vous allez voir le calendrier qu'on va vous présenter. Merci de votre présence. On va démarrer dans le vif du sujet.

Renaud Dupuy : Merci, Monsieur le Président. On est dans une concertation volontaire et réglementaire. Donc il y a un certain cadre. On va vous présenter le cadre. On va vous présenter la concertation au préalable, c'est-à-dire les modalités pour que chacun puisse participer, contribuer. On va les détailler. Après, je passerai la parole aux garants pour qu'ils nous expliquent leur rôle et comment ils sont à la disposition aussi de la concertation du public. C'est important que tout le monde le sache. Puis après, on parlera du projet. On aura dans un premier temps des échanges avec la salle, une demi-heure, trois quarts d'heure. On a demandé, aujourd'hui, dans le cadre de cette réunion, pour se décoller un petit peu du projet qui est soumis à la concertation, on a demandé à un témoin qui est ici, Monsieur Lelievre, le directeur du SEVEDE qui est un autre syndicat de déchets il se présentera tout à l'heure, de venir nous parler de manière plus générale : aujourd'hui quelle est la problématique des déchets ? Pas à Melun, mais sur d'autres territoires. Pour essayer d'éclairer un petit peu le débat. À ce moment-là, on aura un nouveau temps d'échange avec la salle. Puis à la fin de la réunion, je laisserai le Président conclure et les garants peut-être s'ils le souhaitent, conclure cette réunion. C'est une première réunion. Elle va être pas très longue, j'espère, un petit peu long, pour qu'on ait le temps de bien présenter le projet pour après ouvrir sur les autres temps que l'on va vous présenter. Je vais demander à Kasia Czora qui travaille à 2Concert de vous présenter la concertation préalable. La concertation préalable, c'est quoi ?

Kasia Czora : Bonsoir à toutes et à tous ! La concertation préalable, c'est un temps de débat, d'échange sur le projet. Ce n'est pas un référendum. Ce n'est pas un vote pour ou contre le projet. Ce n'est pas la même chose que l'enquête publique, que certains d'entre vous connaissent sûrement. C'est un temps où on peut poser des questions sur le projet, où on peut s'informer, où on peut contribuer, on peut formuler des contributions, des avis sur le projet. Comme Monsieur le Président a dit, il s'agit d'une concertation volontaire. Mais à partir du moment où le SMITOM a sollicité la Commission Nationale du Débat Public pour la désignation des garants, on rentre dans un cadre

réglementaire. Cela veut dire que les modalités de cette concertation telle qu'elle vous sera proposée, sont conformes aux exigences du code de l'environnement. Le code de l'environnement précise notamment les objectifs d'une concertation préalable qui sont les suivants : donner tout d'abord la possibilité de débattre de l'opportunité du projet. Ensuite, de pouvoir débattre des caractéristiques de ces projets, de ses impacts et également des scénarios alternatifs. Est-ce que c'est le meilleur projet ? Est-ce qu'il y a des alternatives ? Qu'est-ce qui se passe si le projet ne se fait pas ? Cette concertation a commencé lundi dernier, donc le 13 mars. Elle s'arrête le 24 avril. Le périmètre de cette concertation est celui du territoire du SMITOM-LOMBRIC, c'est-à-dire les 63 communes, à peu près 310 000 habitants. Qu'est-ce que ça veut dire « périmètre de la concertation » ? Cela veut dire périmètre d'information. Toutes les Mairies de ce territoire ont reçu des éléments d'information permettant d'informer les habitants de l'organisation de cette concertation. Par contre, toute personne intéressée par le projet, qu'elle habite ou non sur ce territoire, est la bienvenue, peut venir participer aux réunions, peut formuler un avis ou poser des questions.

Renaud Dupuy : Comment ça se passe concrètement maintenant ?

Kasia Czora : On commence ce soir par une réunion publique d'ouverture. L'objectif de cette réunion est de vous présenter les modalités de la concertation et notamment le projet soumis au débat. Ensuite, ce samedi, une visite du site. C'est le seul temps d'échange auquel l'inscription est obligatoire. Si vous souhaitez venir visiter le site industriel de Vaux-le-Pénil, n'hésitez pas à vous inscrire soit directement auprès du SMITOM, soit via le site Internet de la concertation. C'est pour des raisons de sécurité que cette inscription est obligatoire. La visite du site sera suivie par une réunion thématique dédiée à la gestion des déchets « Tout savoir sur la gestion des déchets », les fondamentaux de la gestion des déchets, quel type de déchets y a-t-il ? Quel type de traitement ? Donc toute la théorie, si vous voulez, qui concerne le projet qui est soumis au débat. Ensuite, deux ateliers de travail, deux ateliers thématiques, un atelier dédié aux impacts du projet de manière générale. Et un autre atelier dédié au dialogue, dont la conception du tiers-lieu et à la proximité. Trois débats mobiles qui sont un temps de débat un peu particulier, où le SMITOM sort de son bureau. Il va rencontrer des habitants du territoire. Donc trois communes : Maincy, Melun et Vaux-le-Pénil. Enfin, une réunion publique de synthèse. Ce qui est intéressant, c'est que ces temps d'échange proposent différents points de vue. Il ne s'agit pas uniquement de présenter le point de vue du SMITOM et de présenter son projet. Il s'agit de convier d'autres experts, d'autres intervenants qui pourront élargir le débat autour du projet.

Renaud Dupuy : Comment on se renseigne pour participer au débat ? Quels sont les outils qui vont permettre l'information ?

Kasia Czora : C'est très simple. Il y a le dossier de concertation qui est le document le plus complet sur le projet qui présente à la fois le contexte du projet, les caractéristiques de ce projet, les impacts, donc tous les éléments dont je viens de parler et qui font l'objet de la concertation. Ce document est disponible en Mairie et sur le site Internet de la concertation. Ensuite, la synthèse du dossier de concertation qui est disponible à l'entrée de la salle. Le site Internet de la concertation qui est l'outil le plus important de cette concertation parce qu'au-delà de présenter le projet et la concertation, et de donner la possibilité de contribuer en ligne, il centralise l'ensemble des documents liés à la concertation. Donc le dossier, la synthèse et également les comptes-rendus de chaque temps public.

Toutes les réunions dont je viens de vous parler font l'objet d'un compte-rendu qui sera mis à disposition sur ce site. Finalement, une mini exposition de projet, que vous avez vue à l'entrée de la salle.

Renaud Dupuy : Maintenant, comment on fait pour formuler un avis, déposer une contribution, poser une question ? Comment ça se passe ?

Kasia Czora : Tout d'abord, on peut participer aux réunions ce soir, samedi prochain, jeudi prochain. Ensuite, via le site Internet de la concertation, encore une fois où on peut poser des questions. Toutes les questions posées sur le site Internet obtiendront une réponse de la part du SMITOM-LOMBRIC. On peut déposer également sur ce site Internet un avis, donc uniquement dire ce qu'on pense du projet. Enfin, les acteurs institutionnels. Donc associations, entreprises, chambres consulaires peuvent déposer ce qu'on appelle un cahier d'acteurs. Donc c'est très simple. Sur le site, vous avez un bouton qui est à l'écran « Je participe » Vous cliquez dessus. Via ce bouton, vous pouvez vous inscrire à la visite du site de samedi ou participer, formuler une question, un avis. Les registres papiers qui sont disponibles dans les Mairies de Vaux-le-Pénil, Melun et Maincy, ici à l'entrée de la salle. Vous avez également un carnet où vous pouvez laisser une contribution manuscrite. Finalement auprès des garants, donc directement en leur adressant un mail. Vous avez leurs adresses à l'écran et dans l'ensemble des documents. Donc dans le dossier de concertation, synthèse, vous avez leurs coordonnées.

Renaud Dupuy : On a compris l'information, la participation, les temps d'échange. Après ça, qu'est-ce qui se passe ?

Kasia Czora : Qu'est-ce qui se passe après ? Tout d'abord, la clôture de la concertation, ça va être le 24 avril. À partir de ce moment-là, les garants disposent d'un mois pour établir et rendre public leur bilan de la concertation. Encore une fois, ce n'est pas la même chose que l'avis du commissaire enquêteur.. Les garants ne s'expriment pas sur le projet. Ils s'expriment sur la manière dont cette concertation s'est déroulée et proposent une synthèse de l'ensemble des arguments exprimés dans le cadre de la concertation. Ensuite, le porteur de projet, le SMITOM-LOMBRIC, dispose de deux mois pour rendre public les enseignements que lui, il tire de cette concertation et de proposer des mesures qu'il souhaite mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements. Les deux documents sont publics. Ils seront disponibles sur le site Internet de la concertation et également sur le site Internet de la Commission Nationale du Débat Public, et seront versés dans la future enquête publique, donc feront partie du dossier d'enquête publique.

Renaud Dupuy : Merci. Tout le monde sait comment participer. Cette concertation, elle est placée sous l'égide de la CNDP, qui a nommé deux garants, Sophie Aouizerate et Jean-Claude Ruyschaert Je vais leur demander de nous présenter à la fois la CNDP et leur rôle dans le cadre de cette concertation. Je vous donne mon micro.

Jean-Claude Ruyschaert : Merci. Il va falloir peut-être se lever pour que nous voyiez au moins une fois. Sophie Aouizerate et Jean-Claude Ruyschaert. Juste un mot sur la CNDP, je ne vais pas redonner ce que c'est la CNDP. Vous savez tous que c'est une autorité indépendante, indépendante du gouvernement, indépendante des maîtres d'ouvrage, indépendante de tout acteur sur ce point. Elle est surtout en charge de veiller au respect de votre droit. C'est-à-dire que vous avez un droit

reconnu par la Constitution qui est « Toute personne ait droits dans les conditions et limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenu par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » C'est le fondement de notre action. Comme Kasia l'a évoqué, nous n'allons pas prendre position sur l'opportunité du projet. Ça va de soi. En revanche, nous sommes là pour veiller à ce que la transparence soit totale sur les informations qui vous sont données, que vous puissiez formuler vos avis en toute transparence, que lorsque vous posez une question, le maître d'ouvrage y réponde loyalement. Donc veiller à cette transparence afin que vous puissiez exprimer un avis. Chaque avis compte, a le même poids quelle que soit la personne qui le propose. À l'issue de cette concertation, effectivement, nous établirons un bilan de cette concertation qui ne portera pas effectivement sur un avis sur le projet à proprement dit, mais sur les conditions de cette concertation et la manière dont elle s'est déroulée. Puis nous formulerons sans doute quelques recommandations, comme habituellement dans ce genre d'exercice, sur la suite qui doit être donnée à cette concertation jusqu'à l'enquête publique. Je laisse Sophie développer notre rôle plus particulier sur ce point.

Sophie Auizerate : Merci. Bonsoir à toutes, à tous, je suis Sophie Auizerate, co-garante avec Jean-Claude, pour la Commission Nationale du Débat Public. Effectivement, comme il l'a expliqué, on est présent sur tous les temps d'échange, de concertation qui ont été présentés, là, tout à l'heure. Mais c'est vrai qu'on a démarré notre mission un petit peu avant puisque déjà, il y a quelques semaines, on est en échange régulier avec le SMITOM pour réfléchir ensemble à la meilleure façon justement de garantir ce droit à l'information d'abord pour que tout le monde puisse être informé de ce projet, puis ensuite le droit à la participation. C'est-à-dire que tout le monde, tout type de public puisse prendre part, donner son avis sur ce projet. Donc on formule des préconisations, des suggestions pour travailler justement ces garanties de droit à l'information et de droit à la participation. On va continuer de formuler ces préconisations tout au long de la phase de concertation et puis même après puisqu'effectivement, le bilan qu'on va faire, un mois après la fin de la concertation, va être fait aussi dans cette tonalité-là, : faire un bilan, une préconisation sur ce qui a été fait par rapport à la phase de concertation. Donc on reste à disposition. Avec Jean-Claude, nos mails qui sont affichés un peu partout. Donc n'hésitez pas à nous adresser un message, des questions. Évidemment, dans un souci de transparence, tout ce que vous allez pouvoir nous adresser comme questionnement ou comme proposition va être versé du coup à la concertation globale. On est vraiment dans un souci de pouvoir communiquer tous les éléments, d'un côté comme de l'autre, auprès de toutes les parties prenantes de ce projet. Merci.

Renaud Dupuy : Merci. Vous avez sur tous les documents, sur le site Internet, des adresses e-mail des deux garants à qui vous pouvez écrire quand vous souhaitez. Le cadre du débat, l'organisation est posée de manière claire, j'espère pour tout le monde. Si vous avez des questions, vous pouvez revenir dans le temps d'échange. On s'est donné 30 minutes pour présenter tout le projet. Après, vous aurez la parole pour discuter, échanger. Laurence Rossignol, Thierry Segura du SMITOM, je vais leur demander tout d'abord de se présenter, ensuite de dire ce qu'est le SMITOM pour ceux qui ne sauraient pas, dans la salle, . Mais c'est important qu'on le sache ce qu'est le SMITOM. Laurence.

Laurence Rossignol : Laurence Rossignol, responsable valorisation organique et énergétique au SMITOM-LOMBRIC.

Thierry Ségura : Bonsoir ! Thierry Ségura, je suis le Maire de Boissettes. Au SMITOM, je suis vice-président en charge de la collecte et de l'UVE, l'Unité de Valorisation Énergétique, dont on va parler tout de suite.

Renaud Dupuy : Alors le SMITOM, c'est quoi ?

Thierry Ségura : Le SMITOM-LOMBRIC, c'est un syndicat qui s'occupe de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur un certain périmètre, sur un certain territoire. Le territoire du traitement regroupe 63 communes que vous voyez symbolisées là. 63 communes, environ 310 000 habitants. Ça, c'est pour la partie traitement. Le territoire collecte, qui est inclus dans notre territoire de traitement, lui, regroupe une trentaine de communes réparties uniquement sur la communauté d'agglomération Melun Val de Seine pour 18 communes et 12 communes sur la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux. En quelques chiffres, on va essayer de vous présenter le SMITOM-LOMBRIC. Ce que vous avez à l'écran, c'est le territoire géographique d'une part, et d'autre part, toutes les implantations concernant nos activités, que ce soit le centre de tri, l'usine de valorisation énergétique et la déchetterie qui se trouve localisée à Vaux-le-Pénil, les 11 déchetteries que vous avez sur le territoire, les centres de transfert, etc. et l'usine qui composte les déchets verts. Tout ça pour vous amener sur les chiffres 2022 concernant le SMITOM. Le SMITOM en 2022 a eu à traiter un peu plus de 160 000 tonnes. Vous avez les chiffres à l'écran. Ces 160 000 tonnes, qu'est-ce qu'elles deviennent ? Une partie, et notamment celles qui sont dans vos poubelles jaunes, dans nos poubelles jaunes, sont valorisées... ce qu'on appelle, on fait de la valorisation matière. C'est-à-dire qu'on trie les déchets qui sont dans ces bacs. Puis en fonction du tri, on va les valoriser en plastique, en carton, en papier, etc. Donc cette valorisation matière, en 2022, c'est un peu moins de 47 000 tonnes. Tout ce qui ne peut pas être valorisé, tout ce qui est aussi dans nos poubelles noires, grises, est incinéré. Incinéré sur le site de Vaux-le-Pénil. La chaleur dégagée par cette incinération sert à produire de la vapeur. Cette vapeur, qu'est-ce qu'on en fait ? On en fait deux choses. D'une part, elle sert à chauffer des logements, notamment au nord de Melun et l'hôpital. Pour vous donner une idée, là, on parle en mégawatt. Je ne sais pas si vous êtes très habitués aux mégawatts. Mais on dit 35 695 MW. Pour vous donner une idée, c'est l'équivalent de 8 000 logements qui sont chauffés. Là encore, 8 000 logements, qu'est-ce que ça fait ? Je ne sais pas s'il y a des représentants de Vaux-le-Pénil dans la salle, mais à Vaux-le-Pénil, il y a un peu plus de 4 000 logements. Donc en gros, c'est deux fois les logements de Vaux-le-Pénil, pour donner un ordre de grandeur. On fait aussi de l'électricité. On produit également de l'électricité avec cette vapeur. Électricité qui est utilisée par l'usine, qui est autosuffisante et autosuffisante en énergie électrique. Comme on a du surplus, on le revend à Enedis. La production totale représente un peu plus de 48 MWh. Donc là aussi, c'est l'équivalent d'un peu plus de 8 000 logements.

Renaud Dupuy : On a des grands chiffres où on parle du réaménagement du site de Vaux-le-Pénil. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui sur le site de Vaux-le-Pénil ?

Laurence Rossignol : Effectivement, on vous a présenté la cartographie de nos activités réparties sur les 63 communes du syndicat. On fait un zoom sur le site de Vaux-le-Pénil. Effectivement, sur Vaux-le-Pénil, 4 types d'installation. Le grand rectangle orangé ici qui est l'implantation de l'usine de valorisation énergétique actuelle. Le rectangle jaune qui, lui, est situé sur le centre de tri des emballages ménagers actuels. Ensuite, vous avez un ovale bleu qui, lui, est situé au niveau de la

déchetterie de Vaux-le-Pénil. Et le carré vert qui, lui, symbolise l'activité de tri des encombrants sur la partie du site de Vaux-le-Pénil.

Renaud Dupuy : C'est un site qui a une histoire.

Laurence Rossignol : Oui.

Renaud Dupuy : Je pense qu'il faut en parler.

Laurence Rossignol : Sur ce site, particulièrement sous l'ovale bleu, il y avait une ancienne usine d'incinération, qui a pollué. Il y a eu un procès. La collectivité a été condamnée. Depuis, une nouvelle usine a vu le jour. C'est l'usine du SMITOM-LOMBRIC. Depuis son implantation et le début de son exploitation en 2003, elle est exploitée de manière conforme à la réglementation.

Renaud Dupuy : Pourquoi ce projet ? Peut-être avant de parler d'un tel projet, ce serait intéressant de savoir un petit peu les raisons qui vous ont amené à avancer ce projet. Monsieur Segura peut-être.

Thierry Ségura : L'approche du SMITOM, elle est globale au niveau des déchets. C'est-à-dire qu'on ne s'occupe pas que des déchetteries ou on ne s'occupe pas que de l'incinération. Mais on essaie d'être à la fois global et puis respectueux des réglementations, et notamment la directive déchets de l'Union européenne. Qu'est-ce qu'elle dit, cette directive ? En fait, elle priorise la façon dont on doit aborder le sujet déchets. La première qu'elle dit, c'est d'abord, il faut prévenir. C'est-à-dire on dit souvent, le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Mais au-delà de cette phrase toute faite, l'idée, c'est de dire : « Faisons en sorte de produire le moins de déchets possibles. » Première étape. La suite, une fois que le déchet est produit, c'est de se dire : « Une fois que le déchet est produit, faisons en sorte de pouvoir le réutiliser pour quelqu'un d'autre, pour une autre activité. Donc économie circulaire et réutilisation du déchet. » Si on n'y arrive pas, on se dit : les matières qui rentrent dans ce déchet sont peut-être utilisables autrement. On peut les recycler. C'est ce que fait notamment le centre de tri. Donc troisième échelon dans le traitement d'un déchet. Puis quand on a essayé tout ce que j'ai présenté avant et qu'on n'y est pas arrivé, la façon de valoriser le déchet, c'est de l'incinérer, donc de produire, comme je vous l'ai expliqué, soit du chauffage, soit de l'électricité, soit les deux. En fait, l'ultime déchet, celui qu'on n'arrive pas à traiter sur les étapes au-dessus, celui-ci, on va l'enfouir. Et on le laissera aux générations futures.

Renaud Dupuy : On a parlé de la réglementation européenne. Les intentions, comment ça se traduit aujourd'hui en droit ? Qu'est-ce qui s'applique en France ?

Thierry Ségura : Effectivement, comme dans toute législation, la directive européenne peut faire l'objet d'une transcription en droit français. On a plusieurs lois structurantes au niveau de la gestion des déchets. La première, c'est la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte qui date de 2015 et qui, elle, va poser les bases de ce qu'on appelle l'extension des consignes de tri, c'est-à-dire qu'on va permettre, par le biais de cette loi, de mettre plus d'emballage dans nos poubelles jaunes. Pour certains d'entre vous, depuis le 1^{er} janvier 2023, vous êtes concernés par cette extension des consignes de tri. Puis elle met en avant la stratégie nationale bas carbone au niveau français. Elle pose aussi une base importante qui est la limitation de la mise en décharge. C'est à partir de cette loi qu'il y a vraiment ces obligations de réduction de la mise en décharge de

nos déchets avec des vrais objectifs de réduction. La loi relative à l'énergie et au climat vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 et commence à dresser aussi les éléments pour orienter vers le développement de tout ce qui est énergie renouvelable. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, plus simplement la loi AGECE, elle met l'accent sur tout ce qui va être lutte contre le gaspillage alimentaire et également remet l'accent sur un certain nombre d'objectifs de valorisation, notamment valorisation matière. Puis la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ces effets, elle, elle va mettre en avant les éléments relatifs à l'objectif Zéro Artificialisation Nette, ZAN, ce qui va impacter quand même globalement l'ensemble des projets d'aménagement à l'avenir. Puis elle met l'accent sur les réseaux de chaleur, élément qui nous concerne particulièrement dans le cadre d'une usine de valorisation qui valorise l'énergie. Enfin, ce qui est important de comprendre dans toute cette réglementation, c'est qu'il y a des lois qui sont opposables au niveau national. Elles se traduisent dans des plans programme qui sont rédigés au niveau régional, notamment en Ile-de-France. Ces plans programme qui reprennent l'ensemble de ces grands axes et de ces grands objectifs, ces plans programme sont opposables aux collectivités locales qui sont compétentes en matière de déchets. Elle dresse des grandes orientations dans lesquelles doivent s'inscrire l'ensemble des projets des collectivités.

Renaud Dupuy : Ce cadre réglementaire européen et le cadre réglementaire français régional, ça implique quoi au niveau du SMITOM ?

Thierry Ségura : Pour aborder tous ces points et les traiter, on a hiérarchisé ces points. Le premier, on l'a dit, c'est la prévention. La prévention nécessite d'accompagner l'ensemble des habitants du territoire. C'est notamment ce dont on va vous parler avec le tiers-lieu et dont on en parlera un peu plus tard. Après, on a parlé d'extension de consigne de tri. Il faut savoir que l'outil, le centre de tri que nous avons actuellement, est un centre de tri qui date de plus de 20 ans. Il a été modernisé, etc. Mais là, il arrive à la limite ce qu'il est capable de faire. Donc nous avons besoin d'un nouvel outil capable répondre à tous ces besoins de nouvelles consignes de tri. Également, nous avons besoin d'améliorer le tri des encombrants, aussi bien les encombrants qui sont collectés avec le système de collecte des encombrants que les encombrants qui sont collectés dans nos déchetteries. Ça, c'était le deuxième point. Puis, Laurence en a parlé, il faut que l'on tienne compte de la limitation de la mise en décharge. Également, outre la limitation de la mise en décharge qui va nécessiter de trouver des solutions autres que la mise en décharge, les tris, que ce soit les biodéchets et l'ensemble des tris, changent la nature des déchets que nous aurons et que nous avons déjà dans nos poubelles noires et grises. Donc nous devons adapter nos outils à ce changement de nature des déchets. Puis, on en a parlé, c'est aussi un rôle que s'est fixé le SMITOM, c'est notre contribution collective à la souveraineté énergétique de notre pays et de notre territoire déjà pour nous. C'est quelque chose qui est présent chez nous depuis longtemps et qui a encore plus de signification depuis quelques mois.

Renaud Dupuy : On parle de projet complexe. Pourquoi ne pas se concentrer prioritairement sur la réduction des déchets ? Puisque c'est le premier objectif de la réglementation européenne.

Laurence Rossignol : Peut-être en préliminaire dire qu'effectivement, le SMITOM est très engagé dans la réduction des déchets et ça, depuis 2010. Mais il nous a semblé important de vous présenter effectivement cette courbe qui présente à la fois l'augmentation des tonnages de déchets ménagers sur le SMITOM et la trajectoire de la population. Ce qu'il est important de voir, c'est qu'à

l'horizon 2030, les tendances nous montrent que le tonnage continue d'augmenter et la population, ça, vous le constatez, j'imagine, chacun sur vos communes, continue également d'augmenter à raison de pratiquement 0,5% par an sur notre territoire. Donc ça, c'est une donnée à prendre en compte dans les estimations du gisement, à prendre en compte dans le cadre des projets. Par ailleurs, et là, on a fait juste une petite projection des évolutions des déchets d'activité économique, donc les déchets des entreprises à l'échelle nationale. Là aussi le territoire du SMITOM-LOMBRIC, et notamment la Seine-et-Marne, n'est pas différent des tendances observées au niveau national. On est sur une évolution en augmentation des quantités de déchets d'activité sur notre territoire. Le dernier élément que je voulais porter à votre connaissance, c'est effectivement un indicateur que nous suivons au niveau du SMITOM-LOMBRIC qui est un indice de réduction des déchets. Comme je vous le disais, depuis les années 2010, nous menons des politiques et des actions soutenues pour mener à la réduction des déchets sur le territoire. Ce que l'on observe, c'est qu'on n'y est pas. La courbe bleue, c'est l'objectif et la courbe jaune, c'est la tendance, on voit qu'on n'y est pas et qu'il y a encore de la marge. C'est-à-dire qu'on arrive à réduire les déchets mais pas à la vitesse souhaitée pour atteindre l'objectif. Donc la grande question à se poser dans le cadre de ce projet, c'est que oui, on peut réduire les déchets. Oui, on mène des actions. Mais ça se fait lentement. En attendant, on a des quantités de déchets à traiter.

Renaud Dupuy : Maintenant, sur la base de cette projection, ces différentes projections de déchets, en quoi maintenant consiste ce projet de réaménagement et le projet objet de la concertation ?

Thierry Ségura : Ce qu'on imagine, c'est 5 types d'aménagement qui répondent aux besoins qu'on vient d'évoquer. Déjà pour accompagner les habitants, nos habitants dans la réduction des déchets, on imagine une nouvelle déchetterie sur le site de Vaux-le-Pénil. Puis tout à côté, un tiers-lieu pédagogique qui sera un lieu de rencontre orienté à la fois sur la prévention des déchets, l'économie circulaire, c'est-à-dire la réutilisation et notamment avec un espace de réparation et de vente de ce qui est à l'origine était des déchets d'équipements électriques et électroniques qu'on va remettre en service pour les remettre en circulation dans la population. Ça, c'est pour la réduction des déchets. Ensuite, pour répondre à l'extension des consignes de tri dont on a parlé, il va nous falloir un nouveau centre de tri. Je vous l'ai dit, l'actuel a plus de 20 ans. Puis un système aussi à la fois de tri mécanisé et manuel plus performant pour les encombrants pour pouvoir récupérer davantage de matière de nos encombrants. Enfin, pour limiter la mise en décharge, on imagine une éventuelle troisième ligne de valorisation énergétique qui se trouverait, on en reparlera plus tard, sur le site existant et qui permettrait de traiter des déchets à haut PCI.

Renaud Dupuy : Haut PCI ?

Thierry Ségura : Haut PCI, c'est le Pouvoir Calorifique Inférieur d'un produit quel qu'il soit, un déchet ou un autre. En gros, c'est sa capacité à dégager de l'énergie et de la chaleur lorsqu'on le brûle. Vous comprenez que si dans nos poubelles noires ou grises, ça dépend, on enlève toute la partie fermentescible et les parties plus humides, ce qui reste un PCI plus élevé. Donc il faut adapter les fours et la combustion à ces PCI.

Laurence Rossignol : Dans son implantation, on rezoome sur Vaux-le-Pénil. Tout à l'heure, vous avez vu l'implantation des installations actuelles. Là, toujours vue du ciel, les implantations imaginées. Implantation sur la partie gauche des slides. D'abord, le tiers-lieu que vous voyez avec

le petit carré violet. Derrière, une nouvelle déchetterie qui a pour vocation, comme vous l'expliquez, d'accueillir de nouvelles filières, qui se développent énormément avec les nouvelles réglementations. On est amené à séparer de plus en plus de produits, donc d'avoir plus de caissons, plus de places. Ça, ça s'inscrit dans notre recherche d'amélioration des taux de valorisation et d'orientation de ces déchets vers des filières adaptées. Ensuite, si on revient sur la partie droite, l'usine de valorisation énergétique actuelle, comme on vous l'expliquait, on va avoir la nécessité de faire évoluer notre outil de tri. La question, je la devance peut-être, c'est pourquoi ne pas le faire dans le bâtiment actuel ? Le bâtiment actuel, il est trop contraint. Une nouvelle chaîne de tri, elle ne pourra pas s'implanter dans ce bâtiment. Donc on est amené à construire un nouveau centre de tri, à le déporter sur la zone, là, qui est pointée. Ce qui veut dire que matériellement, les installations qui sont implantées actuellement, donc la déchetterie et la plateforme de tri des encombrants, doivent être relocalisés. D'où le basculement de la déchetterie de l'autre côté. Donc nouveau centre de tri sur la zone vert clair. La troisième ligne, si la tranche optionnelle est affermie, elle pourrait s'installer dans le bâtiment inoccupé laissé libre par le déménagement du centre de tri. Donc c'est une éventualité. Le tri poussé des encombrants pourrait, dans un des scénarii le plus poussé, on imagine qu'il pourrait s'installer sur une extension de notre périmètre sur une parcelle actuellement classée en espace boisé classé, propriété de la ville de Vaux-le-Pénil sur environ 7 000 m², donc situé ici. C'est une hypothèse. Elle est posée dans le cadre de la concertation.

Renaud Dupuy : Il y a plusieurs. Il y a des « si ». Et si on fait ceci. Est-ce qu'il y a plusieurs scénarios ?

Laurence Rossignol : Oui. Il y en a plusieurs. On a préparé une slide d'ailleurs pour ça. Donc vous allez voir qu'il y en a une certaine quantité. Je ne vais pas tous les détailler. Vous les avez dans le dossier de concertation. Ce qui est important de noter, c'est qu'il y a des scénarii à la fois avec les données existantes, c'est-à-dire on les conserve. Il y a des scénarii qui concernent le passage à trois lignes. Vous avez un certain nombre de configurations avec le tri poussé des encombrants, sa localisation. Un certain nombre d'hypothèses sont étudiées et différents scénarii sont étudiés.

Renaud Dupuy : Il y a plusieurs scénarii, on le voit. Il y en a 5, 6, 7, 8. De quoi va dépendre votre choix sur ces scénarii ?

Thierry Ségura : Déjà, si on organise cette concertation, c'est bien pour tenir compte des remarques des habitants concernés. Le choix dépendra de la concertation. Puis il dépendra de critères à la fois économiques, techniques. Vous voyez que c'est un sujet complexe sur un site qui tourne déjà. Ce n'est pas un site vierge. Donc c'est compliqué. Il y a une complexité. Concertation et critères économiques et techniques est la meilleure réponse à tous les enjeux qu'on a évoqués préalablement.

Renaud Dupuy : Pourquoi cette réflexion aujourd'hui maintenant ? On ne change pas tout mais on étudie plusieurs scénarios. Pourquoi ça se passe aujourd'hui ?

Thierry Ségura : En fait, le moment, on est dans le bon timing. Nous allons renouveler notre délégation DSP, Délégation de Service Public. Ce sont des modalités contractuelles par lesquelles une collectivité va confier à un prestataire privé l'exploitation de ses installations.

Il se trouve que notre DSP arrive à échéance en 2024. Donc c'est le bon moment pour le faire, et qu'en plus, on a une vision un peu plus claire de tout ce que nous impose la législation. Donc le timing est bon.

Renaud Dupuy : Peut-être qu'on peut passer aux slides suivantes. Rappeler un petit peu où on en est, ainsi de suite pour bien caler les choses.

Thierry Ségura : En fait, si je résume ce qu'on vient de dire et avant de continuer, on a un contexte qui est à la fois un contexte réglementaire – on en a parlé – européen, etc. On a un contexte géopolitique : la volatilité des prix et puis le besoin de souveraineté énergétique. Puis on a un contexte qui est le contexte de notre territoire avec une certaine densité de l'habitat, une croissance de la population. Aujourd'hui, pour vous donner une idée : on traite le quart de la population de Seine-et-Marne. Les 300 et quelques mille habitants, c'est le quart de la population de Seine-et-Marne : une population qui est en croissance. À partir de ce contexte, on a identifié les enjeux du SMITOM. Déjà nous accompagner, vous accompagner à la réduction des déchets. Puis quand on ne peut pas supprimer le déchet, il faut bien des outils qui sont adaptés pour pouvoir les traiter au mieux à court et à moyen terme parce que tout ce qu'on réfléchit aujourd'hui, ce n'est pas pour les deux ou trois prochaines années. C'est pour les 20 ou 30 prochaines années. Tout ça, ça débouche sur les équipements dont j'ai parlé tout à l'heure : la nouvelle déchetterie, le tiers-lieu, etc.

Renaud Dupuy : Calendrier, quel que soit le scénario retenu, calendrier de réalisation ? Si les équipements voient le jour.

Thierry Ségura : Oui, si les équipements voient le jour. Vous avez vu que c'était assez contraint d'un point de vue géographique. La première chose à faire, c'est de déplacer la nouvelle déchetterie. Nous, on imagine mise en service en juin 2024, dans un peu plus d'un an. Une fois qu'elle est partie, on met en service le nouveau centre de tri des emballages puisqu'on doit l'installer à la place de l'ancienne déchetterie. Ça, c'est plutôt fin d'année 2025. Ensuite, ouverture du tiers-lieu dans la foulée, en même temps, on va dire, fin d'année 2025. Puis dans le cas où il n'y aurait pas de troisième ligne, on mettrait à cette époque-là en service le nouvel équipement dont je vous ai parlé pour le tri des encombrants et du tout-venant. Si une nouvelle ligne est décidée, alors elle serait mise en service en 2028, à la fin de l'année 2028. Dans ce cas-là, le nouvel équipement de tri serait mis en service l'année suivante.

Renaud Dupuy : Parfait. Les choses sont à peu près claires sur le projet. Maintenant, ce qui intéresse, c'est quel est l'impact ? Troisième ligne, quel est l'impact de cette troisième ligne sur l'environnement naturel, humain, bien évidemment ?

Laurence Rossignol : Sur la globalité d'abord du projet, on a bien sûr, identifié un certain nombre d'enjeux. Ils sont sous vos yeux. Déjà, des enjeux sur le milieu naturel. La qualité de l'air également en termes de rejet et notamment de trafic routier lié aux nouvelles activités ou au déploiement de ces activités. Des enjeux en termes de bruit lié à l'activité. Des enjeux liés aussi à l'accessibilité et au déplacement. Accessible sur le site de Vaux-le-Pénil, et des impacts paysagers. Je veux juste revenir sur ces éléments. On est très en amont du projet, on l'a dit. Donc on a commencé l'évaluation d'un certain nombre d'enjeux et d'impacts. On en est à l'établissement des états initiaux. On est bien sur quelque chose de préparatoire. On est très en amont du projet, notamment sur le milieu

naturel. Juste quelques exemples. On a commencé et on a fait établir un inventaire faune, flore, habitat. Vous en retrouvez d'ailleurs les conclusions dans cette concertation. Sur la qualité de l'air et sur le trafic routier, des études également ont commencé à être faites, des évaluations des impacts possibles. Puis au niveau acoustique, un état initial bruit est en cours. Sur les déplacements et l'accessibilité, un certain nombre d'éléments ont également été envisagés pour permettre de stocker plus de camions sur le site, c'est-à-dire ne pas encombrer la voie d'accès, en reculant la pesée un petit peu plus dans notre site. Il y a un certain nombre de choses qui sont envisagées pour évaluer ou intégrer ces impacts dès maintenant.

Sur la petite carte qui est mise sur la diapo, c'est juste de rappeler ce qui existe déjà et ce qui va perdurer, c'est-à-dire que vous avez une petite rose des vents qui indique les vents dominants, qui ont permis de situer un certain nombre de points de mesure et de suivis dans l'environnement. Ces éléments existent et vont perdurer, notamment au travers du suivi des émissions atmosphériques, les retombées également dans l'environnement au travers de la mise en place d'un réseau de jauge sur le périmètre, des suivis dans les bryophytes, les mousses et les graminées. Puis aussi une surveillance des sols qui a lieu tous les 5 ans. Tout ça s'est réalisé. Puis, juste pour rappel, l'existence d'une commission de suivi de site qui est propre à l'usine de Vaux-le-Pénil.

Sur la troisième ligne, ce qu'on peut indiquer, c'est qu'il y a déjà des exigences de poser dans le cahier des charges de consultation des entreprises, notamment en ce qui concerne les oxydes d'azote, c'est-à-dire que la troisième ligne, l'exigence, c'est d'être à 40 mg par m³ au lieu des 50 déjà atteints par les deux lignes existantes. C'est une exigence du cahier des charges. On pousse, on challenge, je dirai, les sociétés pour aller vers le moindre rejet. Puis une autre précision, c'est que la réglementation au travers de ce qu'on appelle les BREF 2023. C'est une réglementation européenne qui va être transcrite ensuite en droit français à baisser les seuils des valeurs limites d'émission. Si troisième ligne il y a, les seuils de rejet seront de toute façon abaissés sur un certain nombre d'indicateurs.

Renaud Dupuy : Certains nombres d'impacts, les avantages du projet, si on peut dire. J'ai deux questions. La première question sur les avantages et puis la deuxième question, c'est combien ça coûte tout ça ? Et quels impacts, là, pour le coup financier sur le contribuable ?

Thierry Ségura : Les impacts, on les a évoqués au fur et à mesure de la présentation. Mais je les rappelle en résumé. L'idée, c'est bien d'avoir plus de valorisation matière, donc moins d'enfouissement. On veut aussi pouvoir disposer d'une énergie décarbonée et un coût maîtrisé et indépendant de la fluctuation de je ne sais pas quel pays ou décision géopolitique. On a également un souhait de maîtrise des coûts de traitement de nos déchets. C'est en fait la maîtrise de nos impôts. Puis il ne faut pas oublier qu'un site comme celui de Vaux-le-Pénil, c'est aussi de l'emploi. Donc il y aura de la création d'emploi. Il y a déjà de l'emploi sur place. Des retombées fiscales favorables notamment liées au réseau de chauffage urbain. Puis créer un lieu de dialogue, le fameux tiers-lieu, qui aujourd'hui n'existe pas, en tout cas pas de façon permanente sur notre territoire. L'idée de l'ensemble des élus, c'est de dire : « Il faut que ça se soit neutre au niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que nous payons tous, en tout cas ceux qui habitent sur ce territoire. » C'est ça l'idée.

Renaud Dupuy : Merci. Merci pour cette présentation, je pense qui a été complète, j'espère qui n'a pas été trop longue. On va passer aux échanges avec la salle. Deux petites précisions. Monsieur me l'a fait remarquer : justement je ne me suis pas présenté. Vous avez tout à fait raison. Je m'appelle Renaud Dupuy. Je suis l'associé de Kasia Czora. C'est nous qui organisons la concertation pour le compte du SMITOM. Tout ça, c'est pour la précision. La deuxième précision : il y aura un compte-rendu littéral de tout ce qui est dit ici, y compris vos questions et des réponses qui seront rapportées. Tous les débats sont enregistrés. Si vous souhaitez vous présenter quand vous prendrez la parole, vous pouvez le faire de manière à ce qu'on réattribue à chacun son propos. Mais si vous ne souhaitez pas le faire, il n'y a pas de souci. Donc on va commencer le débat. Il faut qu'il y en ait un qui commence. On va prendre quelques questions. Pendant une petite demi-heure, on va entendre les questions. Monsieur d'abord. On va prendre les questions un peu les unes à la suite des autres. Puis après, on aura des réponses globales. Allez-y !

Intervenant : Bonjour ! Monsieur Adolph, association AIPPNE qui intervient sur trois communes : Vaux-le-Pénil, Ivry-sur-Seine et Maincy. Ma question : puisqu'on évoquait tout à l'heure dans les priorités les pourquoi, comment et quand, moi, je vais commencer par le pourquoi. Est-ce que vous pouvez nous préciser, quels que soient les scénarii, le périmètre de collecte des ordures ménagères ? Vous avez donné un certain nombre d'informations. On sait qu'il y a 63 communes. Est-ce que dans les perspectives, il y a un changement de ce périmètre de collecte ?

Renaud Dupuy : Ça, c'est une première question. Il y avait une question au fond là-bas. Je crois que c'est Monsieur le Maire de Maincy qui est là. On va prendre quelques questions. Puis après, on y répondra. Donc le périmètre de collecte, on note la question.

Intervenant : Alain Plaisance, Maire de Maincy. Je souscris complètement à cette évolution des centres de tri, de valorisation des déchets, bien sûr. Mais vous avez parlé tout de suite de l'ancien incinérateur. Le petit rond, on voit le bleu sur votre dessin. Mais le problème, c'est qu'il pollue toujours puisque nous avons une pollution résiduelle énorme. Je ne vous cite pas, je vous donnerai par écrit les détails et les quantités de pollution résiduelle sur la commune de Maincy, la commune de Vaux-le-Pénil, la commune de Rubelles et bien d'autres encore. Ces pollutions résiduelles, nous avons bien sûr gagné le procès face à la communauté d'agglomération concernant l'ancien incinérateur. Mais n'a pas été procédé à une dépollution du site et des environs. Ce qui fait que la pollution de votre nouvel incinérateur, même si elle est en-dessous des normes, et là, on peut discuter des normes aussi, vient s'ajouter à cette pollution résiduelle. C'est insupportable. C'est inadmissible. Il faut que vous trouviez des solutions pour enlever ce niveau de pollution. Ensuite, la norme qui régit un peu ce que vous trouvez normal, disons, elle précise qu'un taux de dioxyde par m³ sans préciser le nombre de m³. Il est bien évident que si on ajoute un tiers supplémentaire au tonnage, c'est-à-dire qu'on va passer de 120 000 tonnes incinérées à 180 000 tonnes, disons, ça va augmenter, bien sûr, le volume de la pollution sur le site déjà pollué. Je ne parle pas non plus des camions qu'il faudra ajouter pour amener les déchets.

Renaud Dupuy : Merci. Donc on va prendre une troisième question s'il y a une troisième question. Il y a quelqu'un au fond. Je vois une main.

Intervenante : Bonjour, Josée Argentin, je suis adjointe sur la commune de Maincy et conseillère communautaire sur l'agglomération Melun, Val de Seine. Je souhaiterais poser une question sur la

vocation de notre territoire. Nous avons beaucoup travaillé sur l'image du territoire, sur la plus-value qu'il pouvait représenter, avec notamment le projet du val d'Ancoeur. c'est le lieu même d'implantation de l'usine d'incinération d'aujourd'hui. Moi, ma question est la suivante, c'est est-ce que notre territoire a vocation à gérer toutes les poubelles du territoire ? C'est un territoire très, très large. Première question. Aujourd'hui, je pense qu'effectivement, nous brûlons 30% des déchets qui n'appartiennent pas aux communes avoisinantes pour faire fonctionner deux cheminées préexistantes. Ma deuxième question, c'est quel est l'intérêt d'avoir une troisième cheminée ? Ma troisième et dernière question, c'est si on relève le défi, et ça, je l'espère vraiment instamment comme beaucoup d'entre vous, je pense, si on relève le défi du tri, à moyen terme de fait on va beaucoup moins brûler. Pour pouvoir garantir effectivement la plus-value que ça peut représenter au niveau des réseaux de chaleur, éventuellement de l'engagement qu'on va faire sur la production d'énergie afin de maintenir ces engagements, il va falloir de plus en plus brûler. De fait, ça revient à ma première question, c'est quel est l'intérêt d'avoir une troisième cheminée ?

Renaud Dupuy : On reviendra vers la salle juste après. Mais on va d'abord répondre aux premières questions. Le périmètre, la première question de Monsieur sur le périmètre de collecte : d'où viennent les déchets ? C'est ça la question. Les questions du Monsieur le Maire de Maincy sur est-ce que la dépollution du site qui est une demande et sur est-ce que l'ajout de cette pollution supplémentaire, et Madame Argentin sur l'utilité globalement de cette troisième ligne : si on réduit, est-ce qu'on aura vraiment besoin de cette troisième ligne, cette troisième cheminée ? Alors ceux qui veulent répondre.

Thierry Ségura : Le territoire collecte, je vous ai présenté au tout début en disant que le territoire collecte, c'était 30 communes, principalement communauté d'agglomération et une douzaine de communes de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux. Aujourd'hui, il n'est pas prévu d'étendre le territoire collecte.

Renaud Dupuy : Le secteur de provenance des déchets. Monsieur veut dire : D'où proviennent les déchets ? C'est ça la question.

Thierry Gégura : D'accord. Aujourd'hui, nos déchets viennent de ces territoires-là alors qu'ils s'étendent depuis au sud le pays de Fontainebleau, au nord Grand Paris sud, à l'ouest communauté d'agglomération Melun-Val de Seine et à l'est, c'est la communauté d'agglomération Brie des Rivières Châteaux. Après, si d'autres adhérents veulent nous rejoindre, et notamment dans le cadre du centre de tri, à chaque fois, ça sera étudié et ce sera étudié par les délégués de vos communes notamment, chacune des communes, les 100 et quelques délégués que compte le SMITOM-LOMBRIC.

Renaud Dupuy : Aujourd'hui, il n'est pas prévu d'étendre le territoire en provenance des déchets ? C'est ça la question que posait Monsieur. Voilà. Il n'est pas prévu.

Laurence Rossignol : Effectivement, si on parle périmètre collecte, Monsieur Segura a répondu. Sur le périmètre du centre de tri, le projet est effectivement un projet porté dans le cadre d'une coopération intercommunale avec des syndicats voisins pour mettre en commun nos moyens et pouvoir avoir un centre de tri performant avec une capacité suffisante. C'est-à-dire que le projet

commun est porté par le SMITOM-LOMBRIC sur le périmètre qui vous a été indiqué. Le SYTRADEM qui est situé sur Nangis et le SIVOM. Donc c'est un projet intercommunal.

Renaud Dupuy : On va revenir à la question de Monsieur le Maire de Maincy, la troisième ligne va ajouter de la pollution puisque la norme, c'est par m³ d'air rejeté. Est-ce qu'on compte faire quelque chose ? Que peut-on imaginer faire sur la dépollution ? Vous avez la parole. Après, on reviendra sur l'utilité de troisième ligne.

Laurence Rossignol : C'est une question complexe. Peut-être déjà sur la pollution générée par la troisième ligne, oui, une troisième ligne d'incinération, elle a des rejets. Ils sont filtrés. Le but, c'est d'être totalement conforme à la réglementation. Comme je l'expliquais tout à l'heure, les exigences qui sont imposées dans le cadre du projet sont de réduire au maximum les rejets, donc d'imposer des niveaux au niveau notamment des oxydes d'azote bien inférieurs à ce que se rend compte la réglementation. Pour ce qui est des seuils qui sont imposés également dans le cadre des réglementations un certain nombre de polluants, effectivement, les seuils vont encore baisser. Juste pour information, sur un certain nombre de polluants, on est sur des niveaux de rejet qui sont extrêmement faibles, même à la limite de la détection. Je ne dis pas sur tous. Soyons clairs. Mais sur un certain nombre de polluants, on est à la limite de ce qui est mesurable. Donc oui, une troisième ligne va rajouter un peu de polluants mais sur des proportions qui sont extrêmement faibles.

Renaud Dupuy : Par rapport à ce que disait Madame Argentin, l'utilité de la troisième ligne si on recycle, est-ce qu'il y a une utilité un jour à faire une troisième ligne ?

Laurence Rossignol : On l'a peut-être mal expliqué mais en gros, ce qu'on a dit, c'est que malgré tous les efforts de prévention que l'on fait, la quantité de déchets que nous produisons tous continue à être proportionnelle à la population. Comme la population augmente, on produit plus de déchets. On peut imaginer que ça va s'améliorer dans 10 ans, dans 20 ans, etc. Sauf que nous, les décisions que nous prenons aujourd'hui, on est obligé de prendre des décisions pour les 20 ans qui viennent. Une usine telle que celle qu'on vous a présentée, un site est installé pour plusieurs dizaines d'années. Même si la DSP est plus courte, l'usine continue au-delà de la DSP. Qu'est-ce qu'on fait demain si on n'arrive pas à traiter les déchets de notre population ?

Intervenante : Bénédicte Monville, conseillère municipale de Melun et communautaire, opposée à la majorité actuelle. L'incinérateur, ça fait très longtemps qu'on en entend parler parce que Monsieur le Maire de Maincy a rappelé la catastrophe de l'ancien incinérateur et tout ce qui s'est passé à Maincy. Ça fait très longtemps que nous, personnellement on est convaincus qu'il faut opposer à l'incinération d'autres modes de gestion des déchets, à commencer par la réduction du nombre de déchets. Ce que je voudrais rendre ici évident, c'est que jusqu'à présent, les quelques politiques de réduction des déchets qui sont menées dans la communauté d'agglomération, qui sont, à mon avis, bien sous-dimensionnées, et pas assez perceptibles, sont à destination des citoyennes et des citoyens et des consommatrices et des consommateurs. Jamais à destination des entreprises. Donc ça, c'est une première difficulté. Il y a de nombreuses entreprises qui produisent des déchets directement par leurs activités ou bien qui produisent des déchets parce que leurs activités sont consommatrices, par exemple, d'emballage. Vous avez fait le choix de développer un certain nombre d'entrepôts logistiques sur la communauté d'agglomération. Ces entrepôts logistiques et leur mode de distribution, on le sait, sont extrêmement producteurs de déchets parce qu'ils produisent de

nombreux emballages qui sont loin d'être tous recyclés. Or, dans l'incinération aujourd'hui, et ça, c'est une chose que vous ne dites pas, c'est-à-dire d'augmenter le nombre de déchets incinérés même si on valorise selon le discours que vous voulez bien tenir, même si on valorise par la chaleur qui est ensuite vendue et utilisée dans nos villes les déchets qui sont brûlés, 25 à 30% de ces déchets en réalité deviennent des mâchefers qui constituent des déchets dangereux et qui restent, c'est-à-dire qui constituent des déchets qui sont les résidus de l'incinération et qui restent, qu'il va falloir enfouir. Donc 25 à 30%, il faut le dire, des déchets qui entrent dans les processus, disons, d'incinération ne seront pas finalement... ne s'évaporeront pas finalement en fumée. Ça, c'est une première chose. Ensuite, il y a 3% qui sont des déchets résiduels extrêmement dangereux, ce qu'on appelle les REFIOM, et qui très souvent sont ensuite recyclés dans la construction de route, par exemple, qui polluent considérablement notre territoire. Ces déchets dangereux qui sont classés comme des déchets extrêmement dangereux, on ne sait pas quoi en faire. Donc quand on augmente le tonnage de l'incinération, on augmente le nombre d'objets qui ne sont en réalité pas incinérés et qui constituent ces REFIOM ou ces mâchefers et on augmente le tonnage des déchets très dangereux que sont les REFIOM. Sur la pollution atmosphérique, aujourd'hui, en France, il y a 40 000 décès anticipés par an du fait de la pollution atmosphérique. Les incinérateurs ajoutent à la pollution atmosphérique. Plusieurs études épidémiologiques ont montré, y compris avec les nouvelles normes aujourd'hui, qu'aux alentours des incinérateurs, on a des populations qui sont 2 à 2,5 fois plus susceptibles de développer des cancers. Ça, ce sont des chiffres qui continuent d'exister aujourd'hui.

Renaud Dupuy : S'il vous plaît, on n'est pas sur une tribune politique. Donc on va donner la parole à Monsieur rapidement. Vous pouvez conclure, s'il vous plaît. Merci, Madame.

Bénédicte Monville : Permettez que les gens fassent leur choix de manière éclairée et que du coup, l'ensemble des positions sur l'incinération soit débattu.

Renaud Dupuy : Oui mais chacun a plein de questions à poser. Donc vous pourrez reprendre la parole plus tard. D'accord.

Bénédicte Monville : Non mais je vais éviter de reprendre la parole. Donc je vais terminer, si vous le voulez bien. Donc cette pollution atmosphérique qu'on engendrerait avec un troisième four augmenterait nécessairement, même si on en maîtrise aujourd'hui nettement mieux effectivement le degré de nocivité, la pollution dans une agglomération qui est déjà extrêmement polluée. De fait, ce troisième four, et puis une dernière chose que je souhaite dire, parce que ça correspond à une fuite en avant. C'est-à-dire que ces investissements sont des investissements très importants. Ce sont des investissements que pour rentabiliser, il faut faire fonctionner très longtemps. Ce sont par ailleurs des usines qui fonctionnent toute l'année, 24h/24. Ces investissements-là qui sont très souvent le fait d'entreprises multinationales en France, c'est 7 entreprises qui se partagent la totalité des 126 incinérateurs qui aujourd'hui sont en France. Ces entreprises ont intérêt à ce qu'on augmente le nombre d'incinérateur et le nombre de four parce qu'elles, ça leur rapporte de l'argent. Nous, en tant que citoyennes et citoyens, on a intérêt à ce qu'au contraire, on mette une réglementation qui réduise, qui vise à réduire le nombre de déchets et qu'on passe par le tri, le recyclage, etc. le fameux RRR, Réduction, Recyclage, Réparation.

Renaud Dupuy : Merci. Merci, Madame. On va d'abord répondre parce que sinon, je vais perdre l'ensemble des choses. Sur la dernière question de l'impact, Madame, je vous invite à venir à

l'atelier impact. Il y a des spécialistes de santé sur la question de santé qui pourront sûrement discuter avec vous de cette question. Je pense qu'on ne va pas rentrer sur cette discussion-là. Mais il y a un atelier sur les impacts qui est le 23 mars.

Sur la première question, parce que sinon, on va la perdre. Il y avait beaucoup de choses. Je vous donne la parole après, Monsieur. Sur REFIOM, mâchefers, je pense qu'il y a une inversion. Donc je pense qu'il faut préciser les choses pour que ça soit clair pour tout le monde, très vite peut-être là-dessus.

Laurence Rossignol : Je voulais juste effectivement, préciser les choses au niveau des résidus issus de l'incinération. Effectivement, Madame a raison. Pour 100 tonnes entrantes, vous avez à peu près 20 tonnes, selon les incinérateurs, de mâchefers et 3 à 4 tonnes de REFIOM. Les mâchefers, au SMITOM-LOMBRIC sont de nature valorisable. Ils sont valorisés en sous-couche routière. Ils ne sont pas enfouis ou évacués dans des installations spécialisées pour déchets dangereux, etc. Ça, c'est une première chose et une première précision. Donc les 20% de mâchefer sont orientés vers une unité spéciale. Ensuite, sont valorisés en sous-couche routière. Les 3-4% de résidus d'épuration des fumées, là, vous avez totalement raison. Ce sont les résidus polluants de l'épuration des fumées. Ils sont constitués des réactifs qu'on utilise pour les capter et de ces polluants. Ensuite, ils sont évacués dans une filière spécialisée pour ces déchets dangereux où ils sont stabilisés et enfouis. Je tenais juste à clarifier pour que tout le monde aussi ait cette connaissance.

Renaud Dupuy : Merci. Donc on va passer... Monsieur et après Monsieur.

Intervenant : Bonsoir, Francis Redon, France Nature Environnement. C'est une association de protection d'environnement. Vous avez au début parlé de la prévention. Je voudrais en faire un petit retour sur la prévention. Banalité, le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Mais je veux dire aussi que la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas. Donc par rapport aux observations que vous faites pour augmenter le réseau de chaleur, je dirais que quelque part, ce serait peut-être mieux d'isoler un peu mieux les bâtiments et de consommer moins d'énergie. Quelque part, on peut se passer d'une augmentation du réseau de chaleur issu de l'incinération. À mon avis, chez vous d'ailleurs, l'incinération n'est pas assimilée à une énergie renouvelable. Il faudra que vous fassiez des efforts sur le PCI. Sur la prévention, j'aurais deux autres remarques. Vous avez fait un PLP, qui est le Plan Local de Réduction de Prévention de Déchets Ménagers. Dans le cadre de ce PLP, j'ai regardé quand même un petit peu ce qu'il y avait dedans. Vous estimez que vous pouvez diminuer ce qu'on met dans nos poubelles de l'ordre de 10 000 tonnes par an. Ce sont donc 10 000 tonnes qui n'iront pas dans nos incinérateurs ou dans nos usines de traitement. Quelque part, on voit déjà que le volume de déchets que vous allez collecter est déjà sensiblement différent. Par rapport à ça, il y a eu, hier je crois, un rapport de la Cour des comptes, qui dit que les mesures de prévention qui sont prises par les collectivités ne sont pas du tout à la hauteur et que donc les investissements que l'on met dans des usines de traitement pourraient être largement gommés si on s'occupait un peu mieux de la prévention. C'est là qu'il faut investir. Ce n'est pas dans des unités de traitement. Ça, c'est sur le volet prévention. Je voudrais aussi revenir sur une remarque que vous avez faite qui ne me plaît pas du tout. Vous avez dit qu'il faut faire moins d'enfouissement. Donc si on fait moins d'enfouissement, on va faire d'incinération. Non. Franchement non ! Si on veut faire moins d'enfouissement, on évite de faire de l'enfouissement par

la prévention en particulier. L'incinération n'est pas une alternative à l'enfouissement. Pas du tout. C'est un très mauvais calcul d'autant plus que la TGAP augmente aussi bien pour l'enfouissement que pour l'incinération. Donc pour ceux qui sont ici, qui voudraient parler théorème, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, tout le monde va payer un peu plus cher bientôt. Plus on incinère, plus on paiera cher. D'ailleurs, j'aimerais bien aussi que vous nous disiez, dans le cadre de la prévention, comment vous allez améliorer le fait que les habitants aujourd'hui paient certainement trop de taxe d'enlèvement des ordures ménagères alors que beaucoup de collectivités ont mis en place ce qu'on appelle la taxe incitative. Là, en fait, on paie nos ordures ménagères. Dernier point, il y a un certain nombre d'incohérences que je n'ai pas trop compris dans vos documents. En page 44 du rapport de ce que vous nous avez donné, vous dites 137 000 tonnes incinérées alors qu'en page 45, vous dites 115 000. Il faudrait peut-être se mettre d'accord là-dessus. Puis toujours sur cette page 44, vous estimez arriver à 190 000 tonnes de déchets incinérés, entre 135 000 et 190 000 tonnes, j'aimerais savoir où est-ce que vous trouvez ces déchets. Ça revient à la question qui a été posée tout à l'heure sur le périmètre. Le périmètre de collecte, le vôtre, c'est 30 communes. Mais qui est-ce qui collecte les autres communes ? Comment on peut maîtriser l'apport dans vos unités de traitement ? Merci.

Renaud Dupuy : Donc plusieurs questions, on les a notées. Je pense que Laurence, vous avez noté. Mais on y reviendra sur la valorisation. On va prendre la question de Monsieur peut-être. Monsieur en blanc là-bas. On s'approche de vous.

Intervenant : Bonsoir à toutes et à tous, c'est difficile de passer après ces interventions. Tout à l'heure, vous avez posé la question s'il y a des élus de la ville de Vaux-le-Pénil dans la salle. J'en suis un. Je suis aussi présent avec deux autres élus de la liste majoritaire. J'ai eu les cheveux qui se sont hérissés à un moment, Madame, quand vous avez dit que la collectivité était condamnée. Je pense qu'il est utile de préciser que c'est la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine qui a été condamnée. Et pas laisser entendre que ce serait la commune de Vaux-le-Pénil qui, d'ailleurs, comme l'a très bien dit le Maire de Maincy tout à l'heure, a été victime au même titre que Maincy et Vaux-le-Pénil de la pollution émanant des toxines de l'ancien incinérateur et que par ailleurs ma commune, du moins les élus de l'époque, Jean-Luc peut-être que tu pourras confirmer, a été la première à s'exprimer pour la fermeture de la déchetterie, de l'incinérateur de l'époque au Conseil municipal. Ceci dit, je dois passer après les interventions d'un côté, vous avez dit quelque chose d'intéressant, c'est que, c'est encore par rapport à Vaux-le-Pénil, c'est que la production de chaleur émise par l'incinérateur, elle permet, au niveau de sa capacité énergétique, de chauffer l'équivalent de 8 000 logements. Si on suivait les recommandations de rénovation thermique qui, d'après un certain nombre de scénarios, disent : « Si on isole mieux les bâtiments, si on diminue le chauffage à une certaine condition l'hiver dans les logements collectifs ou privés, on pourrait réduire de 50% la consommation de chaleur. » Donc ce n'est plus 8 000 logements qu'on pourrait chauffer grâce à l'incinérateur, mais 16 000. Donc la souveraineté que vous exprimez pour défendre votre projet se passe aussi par de la rénovation thermique. Ce qui d'ailleurs permettrait aussi de compenser la hausse de la population, donc la hausse de la consommation d'énergie. Moi, je dois vous dire, quand je suis arrivé ici, ça parlait d'une troisième unité de valorisation des déchets optionnelle. Moi, j'ai vu dans les documentations : optionnelle. Mais quand j'ai vu ce document-là que j'ai découvert il y a même pas une heure, j'étais étonné de voir que ce qui est présenté comme une option, c'est quand

même le scénario préférentiel de trois scénarios sur cinq, notamment scénario 1, 2 ou 3. Autant on peut souligner des aspects positifs à inciter à avoir plus de traitements de déchets, de recyclage, etc. Est-ce que cette concertation volontaire, au fond, n'est pas là pour nous conduire à avaliser l'idée d'une création d'une troisième unité de valorisation énergétique ? C'est ma question.

Renaud Dupuy : On va répondre aux questions que posait Monsieur. Après, on reviendra sur l'utilité de la concertation. Je donnerai à Monsieur Segura de me dire ça. Peut-être Laurence sur la première question : est-ce que vous êtes éligibles sur la valorisation ?

Laurence Rossignol : Peut-être une précision sur le réseau de chaleur. Je ne sais pas s'il y a des représentants ou des personnes qui peuvent s'exprimer sur le sujet. Mais en tout cas, ce que j'en connais, c'est que le réseau de Melun est alimenté par trois typologies d'énergie : la géothermie, le gaz et une partie de l'énergie vient de l'usine d'incinération. Tout ça pour répondre à Monsieur Redon qui disait : « Au final, l'énergie que vous allez produire, en fin de compte, vous allez toujours avoir besoin de produire de l'énergie pour alimenter, c'est la fuite en avant, pour produire de l'énergie pour ce réseau de chaleur. » Il faut savoir qu'actuellement, notre énergie, elle alimente ce réseau de chaleur à hauteur de 20%. C'est-à-dire que le reste est alimenté par le puits de géothermie et par des autres énergies, y compris le gaz, en sachant que le réseau de chaleur de Melun va mettre fin à sa cogénération gaz en 2027. Donc la question est posée de savoir si effectivement, l'énergie produite par l'unité d'incinération de Vaux-le-Pénil qui est à proximité ne va pas être un élément important de fourniture d'énergie. Ce n'est certes pas une énergie dite renouvelable. Mais on appelle quand même, l'énergie produite par l'usine d'incinération, l'énergie renouvelable de récupération. Elle est, ça s'est avéré, moins génératrice de CO₂. Puisqu'elle ne fait pas appel à de l'énergie fossile. Donc ça, ce sont aussi des données à prendre en compte. C'est-à-dire que le projet que nous portons et que nous vous présentons, il a essayé de cerner l'ensemble de ces considérations, y compris les futurs besoins d'alimentation des réseaux de chaleur avec cette énergie et puis le développement du réseau puisque la ville de Melun va avoir de nouveaux abonnés à terme.

Renaud Dupuy : Il y avait d'autres questions.

Laurence Rossignol : Il y avait le PLP.

Renaud Dupuy : Il y avait le PLP avec les effets du PLP. Il y avait aussi la TGAP qui s'applique à la fois sur décharge et incinération. Il y avait ces questions. Donc PLP et la réduction de 10 000 tonnes.

Laurence Rossignol : Le Programme Local de Prévention des déchets, comme je l'ai expliqué dans la présentation, le SMITOM s'est de longue date orienté dans la prévention des déchets et s'est relancé dans un plan programme 2021-2027.

2022-2027 dans lequel effectivement, les ambitions sont plus importantes. Ce qu'on vous a présenté, je veux dire on ne se cache derrière notre petit doigt. On est conscient que les éléments ne vont pas assez vite et qu'il faut aller plus loin. D'où, dans le projet, des investissements importants pour un tiers-lieu qui est une des composantes de nos actions dans le cadre de la prévention. Mais ce volet-là, il n'est pas écarté. On ne l'a peut-être pas suffisamment développé. On aura l'occasion au cours des autres temps d'échange de le développer. On aura notamment un atelier dialogue avec le

territoire qui traitera de cet aspect. Mais c'est un volet du projet. Il n'est pas occulté. C'est-à-dire on cherche par là à améliorer ce volet-là.

Renaud Dupuy : Monsieur avait une question. Monsieur, Madame, on prend ces deux questions. Après, on fera une petite respiration. On va voir sur ce qui se passe ailleurs. Après, on reviendra aux questions de la salle. Monsieur. Donc Hervé après, les réponses aux questions, ça sera...

Intervenant : Jean-Louis Eyraud. Il y a quelque chose qui manque au débat. On met ça sur le compte de l'oubli parce qu'on est dans un domaine de transparence, c'est les émissions carbone. Déjà, lors de la CSS, le SMITOM ne communique jamais sur les émissions carbone, de CO2 des incinérateurs actuels. Or, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on admet en général pour la France qu'il y a 1,12 tonnes de carbone qui est émise par tonne incinérée. Donc c'est loin d'être négligeable. Ensuite, ça participe au réchauffement climatique. Ça a un certain nombre de conséquences. Déjà, vous ne pouvez pas vous réclamer d'une valorisation énergétique décarbonée. C'est une valorisation énergétique carbonée. L'Union européenne ne reconnaît pas les usines d'incinération comme étant décarbonées. Pour le réseau de chaleur comme pour la production électrique, vous ne pouvez non plus vous réclamer de la loi qui était dans une de vos planches. C'est bien de l'énergie carbonée. Après, ça a plusieurs conséquences, en particulier dans votre équilibre économique. Les prévisions de l'Union européenne à assez brève échéance, c'est 50 € la tonne, puis 90 € la tonne de carbone émis. Ce qui a une conséquence sur votre matière économique et sur ce que paiera finalement le contribuable et l'habitant de la zone SMITOM. Donc j'aimerais bien que les émissions carbone soient intégrées dans le débat.

Renaud Dupuy : Parfait. C'est noté. On va parler. Madame Coffinet peut-être.

Intervenante : Vous avez évoqué tout à l'heure la convention tripartite qui avait été signée entre le SMITOM Vaux-le-Pénil et Maincy. Cette convention n'a plus lieu depuis 2021. Avez-vous prévu de la renouveler ?

Renaud Dupuy : Parfait. On a deux questions. On va y répondre. Après, je vais te donner la parole, Hervé. La question du bilan carbone ou de la production carbone et de la taxation carbone puisque c'est ça dont on parle.

Laurence Rossignol : Effectivement, je le confirme, on ne fait pas de bilan jusqu'à présent. On en prend note.

Renaud Dupuy : Et la convention tripartite ? C'est une donnée qui manque, Monsieur. Donc on va voir comment on le traite dans le débat. Et la convention tripartite ?

Laurence Rossignol : Madame Coffinet a rappelé effectivement les termes de la convention. Elle est échue depuis 2021. Par contre, comme je vous le disais, on continue à faire l'ensemble des éléments qui sont dans le plan de suivi ainsi que les analyses de sol qui faisaient l'objet de cette convention tripartite. Après, sur le renouvellement de la convention, je n'ai pas obligatoirement les éléments pour acter la continuité.

Renaud Dupuy : Comment faire pour avoir les résultats d'analyse ?

Laurence Rossignol : Les résultats sont transmis en CSS. On fait toujours un bilan. Les analyses 2021 ont été présentées. Cette année, nous refaisons une campagne sur les graminées et les bryophytes tous les deux ans. Donc les résultats sont présentés à la prochaine. Les rapports pour moi ont été transmis, les derniers rapports. Il n'y a pas eu de changement, à ma connaissance, sur le fonctionnement. Dites-moi si effectivement, vous avez eu des changements ou des éléments qui ne vous sont pas parvenus. On peut en discuter.

Renaud Dupuy : On peut s'engager à les mettre à disposition de la salle aussi.

Laurence Rossignol : Oui. La commission de suivi de site, les résultats de 2021 ont été transmis.

Mais dites-moi s'il vous manque des éléments. On pourra échanger. Il n'y a pas de soucis.

Renaud Dupuy : On a eu des questions qui étaient très liées sur le projet. C'est bien évident. Mais pour essayer de regarder un petit peu ce qui se passe ailleurs parce que c'est toujours intéressant de regarder ce qui se passe ailleurs. On a demandé, Hervé Lelièvre qui est le directeur du SEVEDE de nous expliquer ce qu'est le SEVEDE en 7-8 minutes ou 10 minutes un petit peu quelle est la problématique, comment on gère les déchets, comment on gère les ambitions avec les réalités d'aujourd'hui en matière de déchets. Donc Hervé, tu as un petit exercice, après, on continuera le jeu des questions sur le projet ou sur ce qui se passe ailleurs sur un autre territoire. C'est quoi le SEVEDE ? Quelles sont les problématiques qui se posent sur ce syndicat ?

Hervé Lelièvre : Bonsoir à tous, merci de votre accueil. Je ne suis pas du territoire du SMITOM-LOMBRIC. Je suis un peu plus de l'ouest. Le SEVEDE, en fait, c'est un syndicat mixte, équivalent à celui du SMITOM-LOMBRIC avec des compétences administratives un petit peu différentes. Notre territoire, c'est 450 000 habitants. C'est 6 intercommunalités dont la plus importante est la commune urbaine du Havre. Notre spécificité, je veux dire territoriale, puisque je pense que c'est un point très important en tant que géographe, urbaniste de formation, je pense que l'on est tous attachés aussi à l'identité de notre territoire. Ce territoire en fait, il a trois particularités : bien sûr la mer. L'activité maritime, elle est forte dans la mesure où elle impacte le territoire sur le plan économique avec le port du Havre évidemment. Avec le tourisme puisque nous avons dans notre territoire la particularité d'être sur deux départements : une partie de la Seine-Maritime et de l'autre côté de l'estuaire, le Calvados avec en particulier le secteur de Deauville, Pont-l'Évêque et également pour bien connu pour son fromage. Nous avons également le secteur sur la Seine-Maritime, la facette maritime du SEVEDE. C'est un secteur qui est assez tourné vers la mer. La mer sur le plan industriel et portuaire, mais aussi la mer touristique. Aussi ce territoire, il est marqué par la campagne. 450 000 habitants, je vous le disais, c'est surtout 250 000 habitants sur l'agglomération du Havre. Le reste, c'est sur des parties du territoire qui sont particulièrement rurales. Cette campagne, en fait, elle se caractérise aussi par une activité évidemment économique, agricole, l'agroalimentaire, bien sûr avec l'industrie qui y est associée. Évidemment le tourisme aussi autour de la campagne. Puis enfin, dernier axe important du territoire, c'est la Seine qui nous relie avec Ile-de-France. Cet axe Seine, il est particulièrement sensible et important pour à la fois l'identité du territoire mais aussi son développement. Cet axe Seine, il se caractérise par une activité industrielle tout au long depuis le Havre jusqu'à quasiment Rouen. Cet axe Seine, il est fortement industrialisé sur ses berges. C'est sur l'une de ces berges que nous sommes implantés, que les élus ont décidé d'implanter une unité de valorisation énergétique, un peu plus grande que celle qui est

aujourd'hui présente au SMITOM-LOMBRIC, et qui a une capacité de traitement de 220 000 tonnes aujourd'hui et qui traite principalement des ordures ménagères résiduelles, des déchets incinérables de déchetterie. J'en dirai quelques mots, des refus de tri de collecte sélective. Puis également, ça, c'est pour les déchets de nos adhérents, mais cette installation a été conçue au départ et construite ensuite pour pouvoir traiter les déchets d'un territoire plus large. Sauf que les collectivités à l'origine n'ont pas souhaité être associées aux études évidemment. Quand il s'est agi de participer au financement à la construction d'installation, quelques-unes ont décidé de jouer cavalier seul. Donc on a décidé, les élus ont décidé d'exploiter cette installation de valorisation énergétique, comme ici dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Le délégataire, lui, il a trouvé opportun de remettre des prix pour le traitement puisque l'usine avait été conçue au départ pour ces collectivités qui ont décidé de ne pas nous rejoindre au final. Notre délégataire, il avait décidé de remettre ou de faire des propositions de prix à ces collectivités non adhérentes inférieures à ce que ça coûtait aux collectivités du syndicat. C'est en train de changer. Aujourd'hui, le périmètre, il est train d'évoluer. Aujourd'hui, nous représentons 6 intercommunalités. L'agglomération Vaux Vallée de Seine nous a rejoints le 1^{er} janvier. D'autres devraient arriver d'ici quelque temps. En fait, notre terrain de jeu, si j'ose dire, le périmètre territorial de l'usine, il n'est pas modifié. C'est juste des ajustements, je dirais, administratifs. J'avais un titre qui était L'ambition de demain face à la réalité d'aujourd'hui. Excusez-moi, je n'ai pas mes lunettes. Mais je vais essayer de m'en sortir. Notre territoire aujourd'hui, plutôt sur les déchets, c'est 345 000 tonnes de déchets qui sont collectées par le service public : déchets ménagers et assimilés. C'est énorme. C'est plus de 700 kg par habitant. Je réponds, si vous me permettez une petite observation par rapport à l'évolution par rapport à l'année précédente des déchets. Je n'ai pas toujours été dans le monde des déchets. Je me souviens qu'il y a une vingtaine d'années, on a des coutumes d'antan, notamment de la part de l'ADEME, que la production de déchets par habitant, c'était 360 kg par an. Un kilo par jour par habitant. On est aujourd'hui à plus du double. Qu'est-ce qui s'est passé ? Nos habitudes n'ont pas changé. Les consommations sont identiques. Par contre, ce qu'on a développé dans les collectivités locales, c'est du service. Il y a une vingtaine d'années, les déchetteries, alors je ne vais pas parler du territoire que je ne connais pas, mais sur ceux que je connais davantage, il n'y avait pas autant de déchetterie. Nous, aujourd'hui, c'est 22 déchetteries. Il y a 20 ans, il y en avait deux, voire trois, et encore pas avec toutes les filières dont parlait Madame Rossignol tout à l'heure. Aujourd'hui, je ne serai pas surpris d'apprendre peut-être que sur les 700 kg de déchets que l'on collecte sur le service public, plus de la moitié, ce sont des déchets qui transitent via les déchetteries. On peut s'en réjouir puisque finalement 80% des déchets qui rentrent dans les déchetteries aujourd'hui sont recyclés : valorisation matière, valorisation organique, réutilisation avec les recycleries, le point tiers, c'est ça, le tiers...

Renaud Dupuy : Le tiers-lieu.

Hervé Lelièvre : Le tiers-lieu que vous souhaitez mettre en place ici, c'est une recyclerie, pour dire les choses autrement. Donc on peut s'en réjouir. Mais pour autant, le gisement de déchets, lui, on est passé de 360 à plus de 700 kg de déchets. Donc plus on crée du service finalement, plus on génère un déchet supplémentaire. Il existait potentiellement des déchets auparavant. Qu'est-ce que les gens faisaient ? La plupart du temps, ils le gardaient chez eux. C'est parce qu'on a développé... quand on a commencé à mettre en place des déchetteries, on a vu effectivement des apports massifs de ces déchets dans ces déchetteries. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est qu'on a

mis en place, vous en parliez, des bacs jaunes pour la collecte des emballages. Aujourd'hui, beaucoup avec le vert, on collecte entre 70 et 80 kg par habitant. Auparavant, c'est, hormis le verre, le verre, la collecte du verre, vous en souvenez sans doute, c'était un apport volontaire pour la lutte contre le cancer, etc. On collectait à l'échelle d'un périmètre comme le nôtre ou peut-être l'équivalent de 100 kg par habitant. Il n'y avait pas de communication sur le sujet. Quelques « initiés » savaient que c'était pour la lutte contre le cancer. Mais finalement, ce n'était pas très, très important. Aujourd'hui, on collecte entre 25 et 30 kg par habitant. C'est bien. Ça ne veut pas dire qu'on boit plus. Je crois qu'on boit un petit moins qu'avant. C'est juste parce qu'on a changé nos habitudes. Parce qu'il y a eu des équipements, des possibilités apport volontaire. Chez nous, par exemple, on observe que sur nos 350 000 tonnes de déchets collectés, 142 000 finissent dans l'unité de valorisation énergétique. C'est évidemment beaucoup trop. On est confronté comme ici à des problématiques de prévention. Mais je rappelle sur ce point peut-être préciser un peu les choses. Nous, SEVEDE, on est un syndicat de traitement de déchets. Donc on doit faire de la prévention. Mais surtout on est en bout de chaîne. On est tout au bout de la chaîne. Ceux qui sont avant nous, c'est ceux qui les collectent. Donc les collectivités adhérentes, par exemple, du SMITOM ici, du SEVEDE chez nous, elles aussi. Et surtout elles, j'ai envie de dire, pour faire de la prévention. Donc il faut qu'on s'associe, qu'on travaille ensemble sur ces actions de prévention parce que tout seul, on n'y arrivera jamais. Quand on y regarde bien, la prévention, quand on regarde, je ne sais pas si certains d'entre vous en tête un schéma de l'ADEME qui est souvent publié sur leur site, c'est que finalement, la prévention, c'était un peu dit tout à l'heure, elle est bien avant la collecte. La prévention, elle est déjà l'acte d'achat. C'est-à-dire qu'il n'y a pas encore des réflexes chez nos, comment dirais-je, concitoyens de se dire que quand j'achète un produit, que va-t-il devenir après ? Parce que quand je vais le jeter, où est-ce que je vais le jeter ? Comment je vais le jeter, etc. ? Vous voyez, la prévention, elle est même avant, je dirais, le service public de collecte et de traitement des déchets. Elle est des actes d'achat. Ça, c'est un point très important. Ça veut dire qu'en matière de prévention, on peut effectivement être très ambitieux. Mais il faut surtout qu'on soit très réaliste dans nos collectivités. C'est-à-dire que nous, tous seuls, on n'a pas les moyens d'avoir une action de prévention qui soit hyper performante. Monsieur disait tout à l'heure : « Si on dépensait autant d'argent, on imagine pour des investissements dans des installations de traitement et qu'on mettait cet argent dans les actions de prévention, peut-être qu'on aurait des résultats plus performants. » Moi, je dis banco. Sauf que quand on essaie simplement de mobiliser des moyens humains pour aller faire de la prévention au quotidien, on épuise énormément d'énergie, énergie humaine, j'entends là, et que c'est très difficile à entretenir dans le temps. Donc il ne faut pas baisser les bras. Mais pour autant, se dire que simplement avec l'action de la prévention ou avec, il n'en a pas été question tout à l'heure ici, mais de la tarification incitative, parce que là, c'est un autre sujet aussi ou de la mise en place de traitement à la source, de collecte à la source de déviation des biodéchets à la source. Si on met tout ça en place, finalement, on ne produit quasiment plus de déchets. J'en veux pour preuve que certaines analyses qui sont menées au niveau de ce qu'on appelle des caractérisations d'ordures ménagères, quand on le fait, on s'aperçoit a priori que, allez, peut-être entre 35%, peut-être pas, pour certains territoires un petit peu moins, nos déchets finalement qui ne seraient pas recyclables. Ça, c'est des statistiques très théoriques. Dans la réalité des choses, parce que nous faisons des caractérisations permanentes sur nos déchets, on s'aperçoit que la quantité de déchets qui pourraient faire l'objet d'une sortie du bac gris pour être valorisée ou recyclée autrement que sur l'unité de valorisation énergétique c'est extrêmement faible. Des enjeux auxquels nous

sommes soumis, nous, aujourd'hui, je dirais que c'est un peu les mêmes que ceux qui sont ici, peut-être avec un complément, c'est un peu abordé tout à l'heure. Je vous disais, on est situé, nous, sur une berge de la Seine, dans une zone industrielle particulièrement importante, une des plus grosses raffineries de France, à quelques kilomètres un peu plus loin Total, puis toute la pétrochimie qui va avec. 30% de l'emploi, c'est de l'emploi industriel lourd. On est entouré d'installations pétrochimiques. La commission de suivi de site, on est un élément parmi plein d'autres. Toute la difficulté pour nous, c'est d'arriver à démontrer qu'en fait, nous n'avons pas d'impact ou n'impacte pas une zone qui est déjà ultra saturée en matière d'industrie. On pourrait croire qu'on va se noyer finalement dans un brouillard d'industriels tout autour de nous. Pas du tout. Chaque industriel sur la zone a pleinement conscience et connaissance de l'ensemble de ces impacts sur le milieu. Les commissions de suivi de site, ça dure deux jours. Si on va un peu au lieu du nord ou deux, je ne sais pas combien de temps ça dure chez vous. On est très imprégné par ces enjeux-là sur le plan impact environnemental. Aujourd'hui, ce qu'on peut constater chez nous, évidemment qu'il y a des normes, on les applique. Vous entendez parler tout à l'heure, je sais l'incident qui s'est passé, pas l'incident, une catastrophe qui s'est passée ici, mais ce n'était pas qu'ici. Il y en a eu d'autres, des installations de ce type-là. Aujourd'hui, les dioxines furane, on n'en trouve plus. On est en-dessous de la sensibilité de la mesure. Ça ne veut pas dire que c'est génial, qu'il faut continuer à brûler. Ce n'est pas ça que je veux dire. Je veux dire qu'aujourd'hui, on est à la limite des mesures. L'impact environnemental de ces installations, c'est... Là aussi, je vous invite à parcourir la littérature sur le sujet, de la littérature récente d'ailleurs, c'est que c'est totalement négligeable. Alors certes, ce n'est pas parce que c'est négligeable que c'est nul. Ça reste très négligeable. Les enjeux auxquels nous sommes confrontés, c'est, et vous l'avez dit Monsieur tout à l'heure, c'est qu'on a une modification finalement des caractéristiques de nos déchets. Plus on va recycler de déchets, plus évidemment il y aura de la valorisation matière principalement, organique un petit peu moins, mais matière principalement, on a parlé de centre de tri, plus on va générer du refus. Parce qu'on ne peut demander à chacun d'entre nous, aux habitants d'avoir un geste parfait de tri, etc. Donc on génère du refus. Ce refus-là, Monsieur l'évoquait tout à l'heure, il a un pouvoir calorifique qui est bien plus important que s'il est en mélange avec des déchets qui ont un pouvoir calorifique plus bas. Or, nos installations aujourd'hui, elles ne sont pas prévues, n'ont pas été conçues il y a une vingtaine d'années pour traiter des déchets avec des pouvoirs calorifiques élevés. En gros, c'est quoi le pouvoir calorifique ? Pour dire les choses simplement, je ne sais pas si chez vous, vous avez une cheminée, mais si vous mettez du bois humide dedans, vous allez pouvoir mettre beaucoup, vous ne risquez pas de cramer votre cheminée. En revanche, si vous mettez plein de bois extrêmement sec et qui a un haut pouvoir calorifique par conséquent, vous allez mettre le feu chez vous. C'est exactement la même chose. Aujourd'hui, dans nos déchets, on a des déchets qui brûlent plus. Et par les fours chaudières, on récupère effectivement, comme ça a été très bien dit tout à l'heure, toute l'énergie produite par la combustion, ils n'ont pas été conçus pour ça. Donc il faut modifier les fours chaudières. Modifier un four chaudière, ça coûte beaucoup, beaucoup d'argent, en effet. Parce que ce sont des installations industrielles lourdes, compliquées. Donc il faut être sérieux et savoir choisir les bons outils. Si on continue de traiter des déchets à haut PCI dans nos installations, c'est ce qui se passe chez nous, qu'est-ce qu'on fait ? On émet de déchets. Pour dire les choses, chez nous, d'autres capacités, je résume à 200 000 tonnes, si j'ai un PCI aux alentours de 2 000 kcal comme ça a été conçu au départ, je vais traiter mes 200 000 tonnes. Si mon PCI monte à 2 300 ou 2 400 kcal, je ne vais plus traiter 200 000 tonnes. Je vais en traiter 180 000 ou 170 000 tonnes. Or, qu'est-ce que je fais des 20 000

ou 30 000 tonnes de moins ? Je ne vais pas le mettre en décharge. Ça n'a pas de sens. Ça serait ridicule. Je pourrai évidemment me dire : « Ils n'existent plus. Puisque j'ai été très efficace en matière de prévention. » Non, je suis obligé de réfléchir à comment je vais pouvoir les traiter au mieux. Il se trouve que c'est une bonne idée parce que ces déchets à haut PCI, évidemment comme ils brûlent bien, ils vont générer davantage de chaleur. S'ils génèrent davantage de chaleur, je vais pouvoir mieux valoriser l'énergie produite. Chez nous, on ne considère plus que notre unité de valorisation énergétique est un centre de traitement de déchets. C'est une centrale thermique. J'en termine sur ce point-là. Comme nous sommes entourés d'industriels, qui sont déjà en place, mais d'autres également souhaitent s'implanter, que recherche un industriel aujourd'hui ? Il recherche de l'énergie décarbonée. Je dis bien décarboné ou pour partie décarbonée. Parce que lui, quand il va acheter de l'énergie pour faire tourner son process industriel, il a le choix entre le gaz ou le gaz ou le gaz. Là, on vient de renouveler notre contrat de valorisation de vente d'énergie. Nous, c'est 300 GWh par an. On vend à un industriel. C'est à peu près 12 GW qu'on autoconsomme pour nos process. Il y a à peu près 15 que nous vendons à Enedis. C'est une grosse, grosse quantité d'énergie vapeur que nous vendons. Pour donner juste un impact de cette énergie pour le contribuable mais aussi pour l'environnement. Parce que quand on fournit 300 GW d'énergie, considérez 50% comme renouvelable. C'est très important ce 50% ENr. Pour un industriel, c'est moins de taxe carbone à payer.

Bénédicte Monville : On s'en fout.

Renaud Dupuy : Mais respectez celui... Madame, Madame ! S'il vous plaît. Vous avez eu la parole.

Bénédicte Monville : On avait 5 minutes de droit de parole. Ça fait une demi-heure qu'il parle.

Renaud Dupuy : Mais je dis, on a invité quelqu'un pour parler des choses. Mais écoutez, si vous... Écoutez, vous aurez la parole après, Madame. Vous aurez la parole après. Monsieur va terminer. Monsieur va terminer. Vous aurez la parole après. C'est bon.

Bénédicte Monville : C'est qui qui vous paie ?

Renaud Dupuy : Personne. Donc s'il vous plaît. On finit. Si Madame a envie de hurler, elle hurle. On finit. Après, on donnera la parole à Madame. Ça va.

Bénédicte Monville : C'est quoi ce conflit d'intérêt ? Moi, je veux savoir.

Renaud Dupuy : Il ne travaille pour personne. Il est salarié du public, Madame.

Bénédicte Monville : Pourquoi lui, il a la parole pendant une demi-heure ?

Renaud Dupuy : Après, vous aurez la parole.

Bénédicte Monville : Des absurdités. N'importe quoi.

Renaud Dupuy : Vous prendrez la parole après, Madame. Hervé, tu peux terminer. Après, on redonne la parole à Madame.

Hervé Lelièvre : Je suis désolé d'avoir été trop long. Je n'ai aucun... Je suis fonctionnaire d'un établissement public territorial, Madame. Je n'ai pas de lien avec le secteur clé.

Bénédicte Monville : A qui appartient votre incinérateur dont vous faites l'article.

Jean-Claude Ruyschaert : Je crois qu'il faut éviter ce genre d'incident. Un témoignage a été sollicité par le SMITOM sur ce point. Je pense qu'on peut décemment écouter son témoignage. Que vous ayez une intervention, que vous contestiez ses propos, c'est tout à fait légitime. Vous pourrez parfaitement l'exprimer. La seule chose, c'est que la courtoisie qui préside à nos discussions fait qu'on laisse parler la partie, j'allais dire, adverse, pardonnez-moi. Puisque je n'ai pas le mot dans mon esprit. Mais on laisse d'abord ce témoignage se terminer et puis réagissez sur ses propos. Je conçois pratiquement. En revanche, la courtoisie des débats veut qu'on ne mette pas en cause les personnes, si vous le permettez. Moi, je n'ai aucune accusation à porter contre Monsieur que je ne connais pas sur ce point. Je trouve un peu insultant d'indiquer qu'il est en conflit d'intérêt sur ce point. On est là pour débattre selon la qualité des arguments qui nous intéressent et que nous transcrivons ensuite dans les débats. Mais je comprends parfaitement que vous ayez une position différente et que vous puissiez l'exprimer. Ça me paraît souhaitable.

Renaud Dupuy : Maintenant, on revient au débat dans la salle. Donc on a encore un moment de débat. Monsieur qui a levé la main peut prendre la parole.

Intervenant : Bonjour, Jean-Charles de Vogüé, élu à Maincy et également propriétaire du Château de Vaux le Vicomte, à côté d'ici à Maincy. Merci pour ce temps qui nous est accordé. J'étais hier en fait à une autre réunion qui concernait la prison qui va être certainement implantée, on ne l'espère pas, au nord de Maincy, sur un petit village de 600 habitants, qui s'appelle Crisenoy sur lequel on va bétonner 22 ha de terre agricole pour faire une prison de 1 000 personnes dans un village de 600 habitants avec une prison de 21 m de haut. Ça, c'est déjà un premier point. C'est vrai qu'on a un débat. On a l'impression que tout est déjà calculé, tout est déjà prévu. En fait, on a un temps de concertation. On nous enfume un petit peu avec des belles paroles. Mais tout est déjà très calculé. Là, il y a un intérêt général par rapport à la prison. Mais tout est prévu d'avance. J'ai aujourd'hui un petit peu, alors c'est la deuxième fois que j'assiste à cette présentation, j'ai un peu le même sentiment ici où en fait il y a beaucoup de choses qui sont déjà peut-être prévues, calculées. On n'a pas eu les études. Apparemment, je pense qu'il y a pas mal d'études qui sont déjà faites techniques et financières sur le dernier débat qui avait eu lieu à la commune de Maincy. On a beaucoup entendu d'enjeu financier mais pas du tout d'enjeu sur les personnes humaines. Je reviens sur ce qui a été dit précédemment par mes collègues de Maincy, à la fois le Maire de Maincy qui n'a pas eu de réponse sur la pollution actuelle et comment on dépollue Maincy et l'environnement de Maincy avec des taux de dioxine très, très élevés. Effectivement, même si les taux futurs sont faibles, ça vient se rajouter quand même à la pollution actuelle qu'on a sur Maincy. Je vous rappelle qu'à Vaux-le-Vicomte on a un projet de potager historique de 2,5 ha dans le parc du château mais qu'on ne peut pas mener actuellement parce que le potager et tout le domaine est pollué à la dioxine. Donc on doit réfléchir à un moyen de dépollution de ce potager pour aller au bout de ce projet. Aujourd'hui, on ne peut pas le faire. Également, l'autre point que je voulais soulever par rapport à ça, c'est par rapport à ce qui vient d'être dit, le Monsieur qui vient d'être invité de la région du Havre, j'aurais préféré qu'on invite une autre personne qui vient de la région de Besançon puisqu'apparemment,

les bons élèves dans la gestion des déchets, viennent de Besançon. Ça fait 10 ans, j'ai juste regardé sur Internet ce qui se passait, ça fait 10 ans qu'ils ont mené des campagnes pour avoir une gestion sur la collecte incitative. Apparemment, ils avaient l'objectif de réduire de 20% leurs déchets. Ils ont atteint une réduction de 37% de leurs déchets. Grâce à cette politique sur 10 ans, ils ont évité de mettre un nouveau four. Puisqu'ils ont économisé apparemment entre 60 et 80 millions d'euros. Donc pourquoi ne faisons pas tout pour éviter ici, dans cette zone touristique aussi et avec un territoire qu'on souhaite, préserver au niveau de l'environnement pourquoi ne prenons pas toutes les politiques possibles pour éviter d'abîmer la santé publique, d'augmenter la pollution sur le territoire et d'avoir un politique qui mène à réduire les déchets comme c'est fait à Besançon ?

Renaud Dupuy : La suggestion est notée. On va prendre la question de Monsieur. Après, sur la première partie de question sur l'organisation de la concertation, je donne la parole à Monsieur Ségura. Monsieur, vous avez de nouveau la parole.

Intervenant : Jean-Louis Eyraud. Pour clore le débat sur les énergies décarbonées, nous, l'agence européenne de l'environnement nous dit : l'électricité générée par les incinérateurs est deux fois plus chargée en carbone que la moyenne du réseau électrique de l'Union européenne, qui comprend pourtant des pays comme la Pologne et l'Allemagne qui ont des énergies électriques très carbonées. Je ne veux pas rallumer ce débat-là.

Renaud Dupuy : C'est une question qu'il faut aborder.

Intervenant : L'énergie des incinérateurs est carbonée. Maintenant que vous allons en venir au tonnage et au tri, d'après les chiffres que vous avez donnés sur votre deuxième slide, on a une production de déchet sur la zone de 160 000 tonnes, une valorisation qui a exclu l'incinération de 46 000 tonnes, ce qui représente 28%. Le tri qu'on fait, c'est 28% de ce qu'il y a sur la zone. Il en reste 110 000 tonnes qu'on retrouve dans l'incinérateur. Mais comme l'incinérateur n'est pas chargé dans les deux fours, comme l'incinérateur n'est pas chargé à bloc, on va chercher des ordures ménagères en dehors du secteur qui pose la question du mandat du SMITOM. Il reste d'ordures ménagères résiduelles, donc non valorisées : 350 kg par habitant. Besançon dont parlait Jean-Charles de Vogüé, ils en sont à 170. On ne va pas dire qu'on est mauvais. Mais qu'on a une forte marge de progression. Besançon, ils ont fait beaucoup sur... parce que ça représente une grosse partie des tonnages sur l'habitat vertical. Il y a quand même une marge de progression importante. Si on arrive, ne serait-ce qu'à 200 kg... si on arrivait aux 170 kg de Besançon, on pourrait fermer un des deux fours existants.

Renaud Dupuy : On va répondre à ces questions, Madame ? Je vous donne la parole après, si ça ne vous dérange pas, pour ne pas perdre le... Parce que Monsieur, sur la sincérité de la concertation et sur la question qu'a posée le Maire de Maincy sur la dépollution et sur l'utilisation de ce site, et après, sur la prévention par Monsieur. On reviendra à Madame.

Thierry Ségura : Sincérité, moi, je ne peux que dire et répéter ce qu'on a répété au début et ce qu'on dit nos deux garants, c'est qu'on vient ici en toute transparence pour expliquer, pour expliquer la situation actuelle, pour expliquer la situation telle qu'on la projette et les solutions qu'on peut mettre en œuvre. Moi, je n'ai aucun intérêt vis-à-vis de l'un ou l'autre. Je suis un élu. Je suis un habitant du territoire. Comme mes collègues, on vient en toute sincérité. Maintenant, vous remettez

en cause notre sincérité et la sincérité du débat, c'est votre opinion. Moi, je ne discute pas sur des opinions. Je ne parle que de fait pour l'instant. Ça, c'est le premier point. Le second point, Renaud.

Renaud Dupuy : La demande d'Alain Plaisance, le Maire...

Thierry Ségura : ... concernant la dépollution du sol. Ce n'est pas, à ma connaissance, le rôle du syndicat SMITOM d'aller dépolluer les sols de Maincy. Tout à l'heure, on en parlait. Ce n'est pas le SMITOM qui a été condamné. C'est bien la collectivité. On n'a pas parlé de la commune de Vaux-le-Pénil. On a parlé de la collectivité qui était la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine. La mission du SMITOM, je l'ai évoquée au tout début de ma présentation, c'est bien la collecte et le traitement des déchets. Déchets, entre parenthèses, que c'est vous et nous qui les produisons. Ce n'est pas le SMITOM qui les produit. Le SMITOM est obligé de traiter des déchets qui sont produits par chacun d'entre nous. Il ne faut pas inverser le rôle. Le rôle du SMITOM, c'est certes la prévention suivant l'échelle que je vous ai donnée tout à l'heure, mais aussi au-delà de la prévention de traiter ces déchets.

Renaud Dupuy : On va répondre à Monsieur sur... Il a cité l'exemple de Besançon, la question de décarboné, l'exemple de Besançon et le calcul qu'il fait sur aujourd'hui, il y a 110 000 tonnes, d'où viennent les autres déchets pour le four et ainsi de suite ? Moi, je pense qu'il faut expliquer clairement quelle est l'organisation de cet élément-là.

Laurence Rossignol : Sur la provenance, c'est vrai que ça fait plusieurs fois que la question revient, je vais peut-être redire des choses que Monsieur Segura avait dites, mais notre périmètre d'intervention, ce sont les 67 communes. Donc ce sont bien les déchets collectés sur ces 67 communes, 63 pardon, qui arrivent sur nos installations. Le périmètre traitement du SMITOM, en tant que collectivité compétente pour le traitement, ce sont 63 communes comprises entre la ville Savigny-le-Temple et puis le massif forestier de Fontainebleau pour schématiser. Ça, c'est bien des périmètres.

Intervenant : Quelle sera la quantité quand vous aurez la troisième ligne de four ? Ça va être 200 000 tonnes ?

Renaud Dupuy : Là, sur la capacité...

Intervenant : Et périmètre ?

Renaud Dupuy : On va répondre à Monsieur. Puis on va répondre à votre question. D'accord.

Laurence Rossignol : Sur le périmètre actuel, on est bien sur ce périmètre-là. Pour être aussi totalement transparente, effectivement, sur l'usine, je ne sais plus qui est-ce qui disait 30% d'apport autres. Donc on a des apports complémentaires qui viennent notamment de collectivités voisines qui n'ont pas d'outils d'incinération, qui n'ont pas suffisamment de tonnage pour construire eux-mêmes cet outil d'incinération et qui, par voie de conséquence, cherche à proximité des outils qui peuvent les accueillir. Donc oui, nous accueillons des déchets de collectivités voisines sur nos installations. Par ailleurs, en ce qui concerne aussi les déchets, et je crois que Monsieur Lelievre aussi en a parlé, c'est que n'oublions pas que dans les déchets qui sont collectés sur le territoire communal, nous avons à la fois des ordures ménagères mais aussi des déchets dits assimilés ou

assimilables aux ordures ménagères, que sont les déchets des petites entreprises qui n'ont pas la capacité à prendre des contrats privés et qui bénéficient du service public d'enlèvement des ordures ménagères et qui donc vont mettre leurs déchets dans des bacs qui sont collectés dans le service de collecte et qui arrivent sur nos installations. C'est ce qui fait le tonnage qui est actuellement incinéré. Il est globalisé. C'est ce tonnage-là. Comment on arrive au tonnage et au dimensionnement de la ligne haut PCI ? Là aussi, ça a été abordé par Monsieur Lelievre, c'est que la composition de nos déchets évolue. Leur mode de séparation évolue. Plus on va chercher à valoriser ou quand on va mettre en place notamment des unités de tri des encombrants, on va aussi générer une part de refus. On va retirer la portion valorisable. Puis on va avoir une portion de refus qui va être incinérable. Cette part de refus incinérable, elle va avoir des caractéristiques haut PCI. Donc cette partie incinérable des encombrants, les refus de tri du centre de tri des emballages ménagers, des déchets qui viennent d'une collectivité avec laquelle on a un partenariat de longue date au niveau du SIVOM de Varennes-Jarcy vont constituer le tonnage entrant sur cette troisième ligne haut PCI si elle voit le jour. Le périmètre, c'est celui-ci. Ça fera...

Renaud Dupuy : On va prendre la question de Madame au fond, de Madame qui avait demandé la parole. Après, on reviendra à Monsieur, si ça ne vous dérange pas. Voilà, Madame.

Bénédicte Monville : Simplement pour dire que c'est aussi une question de choix. L'investissement que vous allez faire, que vous projetez de faire éventuellement si ce troisième four voit le jour, cet investissement, il sera financé en grande partie par la collectivité, c'est-à-dire par la communauté d'agglomération. À Besançon, mais c'était le cas aussi en Italie, par exemple, pour la commune de Capannori qui était la première commune à mettre en place le zéro déchet, ils ont fait un choix inverse. C'est-à-dire que plutôt que d'investir sur une unité d'incinération, ils ont investi sur une politique de prévention de génération des déchets. Cette politique de prévention, elle passe par des embauches assez conséquents puisque Capannori qui était une commune équivalente à celle de Melun, c'est pour ça que j'avais pris cet exemple à l'époque, ils avaient embauché 50 personnes pour faire de la collecte porte à porte avec évidemment tout un travail d'éducation auprès des gens sur la réduction de la production des déchets à la source. Ça, c'est une orientation politique qui est totalement différente. Ici, ce qu'on voit, c'est que moi, depuis que je suis élue à la communauté d'agglomération, on a voté la possibilité pour le SMITOM d'aller chercher des déchets ailleurs pour faire fonctionner un incinérateur qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, doit fonctionner à flux tendu 24h/24 toute l'année. Il a une capacité d'incinération, il faut la remplir quoi qu'il arrive. Donc on a voté la possibilité qu'on aille chercher des déchets ailleurs. Avant, ce n'était pas ça. Moi, j'ai voté contre. Mais avant, ce n'était pas comme ça. De la même manière qu'on a voté aussi la possibilité pour la STAHL. La STAHL pour que tout le monde comprenne, c'est la société qui exploite la géothermie à Melun. On a voté la possibilité pour la STAHL d'acheter de la chaleur à l'incinérateur pour compléter la chaleur qu'elle vend aux habitations. On ne sait même plus ce qui relève de la géothermie ou ce qui relève de l'incinération. Donc en réalité, on est dans une espèce de fuite en avant qui consiste à nous équiper d'équipements qui sont extrêmement chers en investissement et qui font que pour rentabiliser ces investissements et comme en plus ce sont des multinationales dont il aura échappé à personne qu'elles font des profits considérables et qu'elles font ces profits justement parce qu'elles font travailler la machine dans laquelle elles ont investi le plus possible, en réalité on est dans une espèce de fuite en avant qui va consister à produire toujours plus de déchets

pour alimenter ces grosses machines. D'autant plus qu'il y a encore cet angle mort. Moi, je vous ai posé la question tout à l'heure mais ça continue. C'est-à-dire qu'à aucun moment, j'ai une réponse là-dessus. On a multiplié dans la communauté d'agglomération les entreprises et les installations d'entreprises qui sont productrices de déchets, à commencer par tous les fastfoods qui se multiplient à Melun aujourd'hui. On voit les commerçants, la vente directe disparaître alors que la vente directe, elle était très peu productrice d'emballage et se multiplier les ventes par correspondance, les ventes à travers des plateformes de distribution. Les fastfoods à défaut d'avoir de la restauration à peu près correcte dans la ville, il n'y a plus un restaurant dans la ville quasiment. Pourquoi il n'y a pas aussi une réflexion là-dessus ? Si on ne change pas, vous donnez la responsabilité aux consommateurs. Vous donnez la responsabilité aux citoyennes et aux citoyens que nous sommes. Mais quelles solutions, nous, nous avons s'il n'y a pas une réflexion sur notre manière de produire et notre manière de consommer ? Il faut changer notre manière de produire et notre manière de consommer. Les collectivités locales comme la nôtre ont une part de responsabilité justement dans la gestion des déchets. C'est là qu'on peut attraper le bout de la flotte et dire : « Maintenant, il faut changer. » Il faut réduire et faire une vraie politique de communication à destination non seulement des habitants mais aussi des entrepreneurs, et éventuellement une politique fiscale qui va avec pour faire en sorte qu'ils évitent les activités les plus polluantes.

Renaud Dupuy : Merci. Vous pouvez répondre Monsieur Ségura. Après, vous avez la parole. Après, il y a Madame au fond. Allez-y, Monsieur. Monsieur Ségura d'abord et après ici.

Thierry Ségura : On ne peut être d'accord que sur le fait qu'il faut accentuer la politique de prévention. C'est ce que j'ai dit pratiquement au tout début de ma présentation.

Bénédicte Monville : Vous dites ça mais vous dites...

Thierry Ségura: Vous permettez que je finisse ?

Bénédicte Monville : Vous mettez en place le contraire. Vous avez fait un discours qui n'est pas cohérent. Je suis désolée.

Renaud Dupuy : Attendez, Madame. Je vais vous donner la parole, si vous souhaitez. Mais on laisse terminer. Vous n'avez pas la parole. Laissons Monsieur terminer. Monsieur Segura termine. Après, ça sera à Monsieur devant, là.

Thierry Ségura : Vous êtes focalisée sur la troisième ligne alors que vous n'avez pas entendu tout ce qu'on a dit à côté. Le tiers-lieu, le PLP, tout ce qu'on met en œuvre au niveau de la prévention, ça fait partie des missions du SMITOM que l'on met en œuvre au quotidien. On n'a pas attendu cette concertation pour le mettre en œuvre. Maintenant, vous estimez que c'est insuffisant. Mais moi aussi, j'estime que c'est insuffisant que ce qu'on collecte dans nos bacs jaunes ou dans nos déchetteries, c'est insuffisant. Moi aussi, je peux déplorer qu'il y ait beaucoup de fastfoods et pas assez d'autres modes de restauration. Mais ne nous donnez pas un pouvoir que nous ne détenons pas. Je veux dire, si vous allez dans un fastfood, il y a des gens qui vont dans les fastfoods. Donc je vais aller dire aux gens de ne pas aller dans les fastfoods.

Renaud Dupuy : Monsieur d'abord. Après, Monsieur. Monsieur ici là, qui voulait parler. Après, Monsieur juste derrière. Après, il y a Monsieur et Monsieur ici.

Intervenant : Je suis à Maincy et membre de la CSS. J'attendais le chiffre correspondant à la projection du tonnage global incinéré dans votre scénario où il y a la troisième ligne des fours. Le deuxième truc que je voulais poser comme question, c'est la technologie. Parce que si je vous comprends bien, vous êtes surtout incités à mettre une troisième ligne de four à haut PCI en quelque sorte pour faire une incinération particulièrement avec beaucoup de valorisation et tous les défauts un peu qu'on dit, c'est-à-dire qu'on cherche à amener des déchets de plus en plus. C'est là, je rejoins le raisonnement qui est le fait de mieux diminuer les déchets. Est-ce que c'est une réelle technologie différente ? Est-ce que c'est la même technologie ? Je rappelle qu'à l'époque, c'est grâce au tri qu'il y a eu que des lignes de four à l'origine, en 2002. C'était déjà une usine qui était avec une incinération qui était de technologie soi-disant moderne, mais qui était plus moderne, industrielle, alors que depuis, il y a eu des progrès encore plus importants. Donc il n'est pas du tout évident que l'on cherche à amplifier la pollution dans un site comme le nôtre alors que si ça se trouve, ce n'est pas du tout là qu'il faudrait mettre, même s'il y a besoin dans le territoire de faire quelque chose. Il y a peut-être d'autres endroits moins sujets à pollution. C'était une aberration de mettre même la nouvelle usine. En fait, ils ont mis la nouvelle usine là pour ne pas avoir à dépolluer l'ancien territoire.

Renaud Dupuy : Donc on va répondre à ces questions sur le tonnage. Après, il y avait Monsieur là-bas derrière.

Intervenant : Moi, je suis inquiet à titre de la santé. Je suis inquiet en tant que citoyen tout simplement parce qu'on est dans un site où il y a beaucoup de cancers. Il n'y a jamais eu la volonté de faire aucune enquête avec l'ARS. Moi, je vois des gens qui meurent autour de moi dans ma rue. Je ne peux pas dire que c'est à cause de ça. On ne saura jamais. Les médecins, ils disent : « On ne saura jamais. » Bien sûr qu'on ne peut pas le prouver. Mais malgré tout, il y en a beaucoup. Là, le fait de faire qu'il n'y a pas de volonté d'étudier ça, ça ne va pas dans votre sens en tout cas.

Renaud Dupuy : Merci. Je pense qu'il faut que vous veniez à l'atelier sur les impacts. On essaiera de parler de ces questions-là. Il y a Monsieur ici.

Intervenant : Merci beaucoup. Je suis habitant de Maincy. Vous avez donné des chiffres assez intéressants. Je retiens que 28% de recyclage au SMITOM contre 48% en moyenne en Europe. Vous êtes d'accord. C'est mauvais, très mauvais, vous me direz votre appréciation en tant que représentant du SMITOM. En moyenne européenne, c'est 6% qui sont valorisés énergétiquement. Vous connaissez les chiffres, ici, c'est beaucoup plus. Du coup, je reviens à ma question et qui vous a été posée mais vous avez répondu par un geste : de toute façon, on ne peut pas faire autrement. Vous parlez donc, c'est bien. C'est très bien de pouvoir faire plus de recyclage. C'est très bien de vouloir étendre ça. Mais si d'un côté, c'est juste pour faire de l'habillage, de greenwashing, pour mettre un troisième site d'incinération, c'est déjà un renoncement. Vous partez déjà, comme vous l'avez dit, à la représentante de la Mairie de Maincy tout à l'heure : de toute façon, les tonnages, ils augmentent. Vous partez déjà perdant. Pour un élu, ça ne rend pas de sel. Vous devriez plutôt avoir pour objectif de réduire... justement peut-être avoir comme objectif non pas de rajouter un four mais d'en supprimer un des deux, donc d'avoir une vraie volonté politique de réduction de ces déchets ménagers. Bien sûr que c'est difficile. Mais on ne cherche pas la solution de facilité. Vous n'êtes pas engagé en politique pour faire des choses faciles. Vous êtes engagé justement pour faire changer

les choses. On fait cette politique-là en France d'incinération depuis maintenant plus de 20 ans. Le résultat des courses : on n'arrive pas à recycler. Vous n'y arriverez pas parce que vous allez faire un nouveau site d'incinération. C'est comme donner à un délinquant routier une cylindrée plus élevée en lui disant : « Tu rouleras moins vite maintenant. Attention, tu feras bien attention à l'école d'énergie. » Vous allez forcément nourrir la machine. Dans 10 ans, 15 ans, il y aura un quatrième site parce qu'on dira : « Les habitants, ils ne recyclent toujours pas. On n'arrive toujours pas à augmenter le niveau de recyclage. Donc on n'a pas le choix. Les prix augmentent. Donc on fait un quatrième site. » Et puis ainsi de suite, tous les 10 ans un nouveau site.

Renaud Dupuy : Je pense qu'il faut revenir sur cette question-là. Les raisons d'un des scénarios ou des deux des scénarios qui sont sur la troisième ligne, quel tonnage et pourquoi ? À côté, comment vont les politiques de prévention ? Qu'est-ce que vous avez bâti comme politique de prévention ? Je pense que c'est là-dessus qu'il faut bien préciser les choses. On y reviendra sûrement là. Mais je pense qu'il faut encore les précisions, de reprendre les ateliers.

Laurence Rossignol : Je pense que ce qu'il est important de dire, c'est que dans les études qu'on a menées et dans le projet tel qu'il a été bâti, on n'est pas parti des quantités par habitant et par an tel qu'actuellement. C'est-à-dire qu'on s'est projeté à terme en intégrant les objectifs de réduction des déchets préconisés dans le cadre du plan régional d'Ile-de-France, de gestion des déchets. On s'est projeté à terme en intégrant des objectifs de valorisation et notamment de captage des matières valorisables dans les ordures ménagères à terme avec des objectifs plus ambitieux. On n'est pas parti comme ça en se disant : « Allons-y. Faisons tourner la machine et allons augmenter notre quantité de déchets. » On a pris les données de production. On a dit : « À terme, on va extraire la partie biodéchets. On va capter des biodéchets. À terme, on va lancer l'extension sur les consignes de tri. » Petit à petit, les gens vont prendre des habitudes. Les performances de captation vont augmenter. On a pris un certain nombre d'hypothèses qui nous permettent de projeter avec l'évolution tendancielle de la population d'aboutir à un tonnage à l'horizon 2030 qu'il y aura à traiter. C'est la manière dont on a procédé. Donc c'est en ça que je voulais apporter des précisions. Ce n'est pas les quantités actuelles en tant que tel. C'est les quantités, la population et les différentes typologies de déchets qu'on va pouvoir capter et orienter vers les différentes installations. Par ailleurs, on a bien intégré des objectifs de réduction des déchets. Comme le disait Monsieur Ségura, on peut toujours estimer qu'on ne fait pas suffisamment ou pas assez. Mais ça a été intégré.

Renaud Dupuy : Ça, c'était la première précision.

Intervenant : Ce n'est pas pour rien qu'on attend une demi-heure pour avoir ce tonnage.

Renaud Dupuy : C'était la première. Elle vous répond.

Laurence Rossignol : Je vais le dire. La dimension et le tonnage de cette troisième ligne est de 53 000 tonnes par an. C'est le tonnage maximal et nominal.

Renaud Dupuy : Oui, Monsieur. Alors juste, on va prendre les deux dernières questions. Il est 21h. On va s'arrêter. Donc on prend les trois dernières questions. Monsieur, Monsieur et Monsieur. Et après, on va stopper. Monsieur d'abord. Monsieur, là est déjà intervenu. Monsieur ici, qui a levé la main.

Adolphe : Je vais revenir sur ma question de départ parce que c'est vrai que j'ai posé la première. Vous allez voir que finalement, elle n'était pas si naïve que ça. Puisqu'on tourne autour depuis tout à l'heure. On demande des éléments factuels, des éléments précis. On nous répond par des déclarations d'intention : « On a... On va faire ci, on va faire ça. Ne vous inquiétez pas. » Vous êtes un industriel. On ne se trompe pas d'interlocuteur. Par contre, quand j'entends, et je ne mets pas en question vos données démographiques, qu'on va créer potentiellement trois scénarios sur cinq : une ligne de four qui est susceptible de traiter 50 000 tonnes pour une augmentation démographique de 0,5%, c'est-à-dire 1 500 personnes sur le bassin considéré. 1 500 personnes par an. Donc 50 000 tonnes vont être produites par 1 500 personnes ? Il va falloir combien d'années pour que ces gens-là remplissent cette ligne de four ? Non, ça invite évidemment à l'importation. On est dans une course et dans une fuite en avant, comme ça a été dit tout à l'heure, ça, c'est fourni par vos chiffres. Après, que vous fassiez le mieux possible, que vous fassiez ce que vous pouvez, personne n'en doute. Nous, ce qu'on dit, c'est : « Il faut faire autrement. » Vous n'êtes pas les seuls concernés. On est d'accord.

Renaud Dupuy : On va essayer. Après, on prendra les deux dernières interventions : Monsieur et Monsieur. Après, on va terminer pour ce soir.

Laurence Rossignol : Tout à l'heure, je l'ai dit, mais peut-être pas assez clairement. Les tonnages qui seront accueillis sur cette troisième ligne, on l'a dit, ce sont des déchets haut PCI et qui proviendront à la fois des refus de tri du centre de tri, environ 7 000 tonnes par an ; de déchets encombrants incinérables issus de la plateforme de tri ou des encombrants pour aller vers plus de valorisation. Mais il restera une fraction incinérable... Puis des déchets SIVOM qui sont des refus de leur tri mécanobiologique et qui sont aussi des déchets qui pourront rejoindre cette ligne haut PCI. C'est des déchets qui viendront dans le cadre d'un partenariat que nous avons avec le SIVOM. Ces déchets viennent déjà, pour partie, sur l'usine.

Renaud Dupuy : Les deux dernières prises de position : Monsieur et Monsieur. Allez-y.

Jean-Louis Eyraud : Moi, je proposerais de rajouter deux choses dans votre dossier. D'abord, au titre de la loi AGECE, vous devez afficher un parcours de tri en fonction du temps, combien de tonnes vous allez trier, quelle va être l'amélioration avec des indicateurs, des chiffres en fonction du temps ? Ça, ça n'existe pas dans votre dossier. Ensuite, l'augmentation du PCI, ça, c'est de la physique. C'est plus on va trier, effectivement, plus on va retirer des déchets humides et plus on aura des déchets secs, plus le PCI va augmenter. Ce que je souhaiterais, c'est qu'on rajoute une option parmi les différentes options, c'est la modification d'une des lignes de four pour traiter le haut PCI. Au niveau des tonnages, il n'y a pas besoin d'une troisième ligne de four, à notre sens. S'il y a une augmentation de PCI, pourquoi ne pas modifier les deux lignes de four pour accueillir les déchets à haut PCI ?

Renaud Dupuy : C'est noté comme réflexion. C'est noté. Monsieur. On arrive à...

Intervenant : Alain Taffoureau habitant et conseiller municipal à Vaux-le-Pénil, et membre du groupe Europe Écologie Les Verts de Melun-Val de Seine. Je voulais déjà remercier le SMITOM d'avoir, même si c'est une douloureuse histoire qui l'a amené à prendre cette décision, à recourir à la commission du débat public. Parce que je pense quand même que ça nous permet d'avoir un débat

de qualité du débat public. Parce que je pense quand même que ça nous permet d'avoir un débat de qualité où il y a loyauté et transparence. Pour conclure, je pense rester positif, pour rester sur cette condition de pluralité, effectivement, l'intervention qui a été contestée nous a permis de mieux appréhender, je dirais, votre démarche. Je pense qu'il serait bon qu'on ait, je dirais, un témoin, un grand témoin comme vous l'avez fait, mais sur, je dirais, l'autre option effectivement telle qu'on l'a citée de Besançon. Pourquoi pas inviter quelqu'un de Besançon pour nous présenter, je dirais, effectivement, l'autre option ? Je pense que ça permettrait d'éclairer le débat.

Renald Dupuy : Merci pour cette intervention. Il est 21h, on va clore le débat pour ce soir. On a encore des temps. Il y a encore une réunion samedi pour ceux qui souhaitent venir. On a des ateliers la semaine prochaine, vous avez toutes les dates. Je vais demander au Président et aux garants de clore le débat, s'il vous plaît. Ça se fait comme ça dans les réunions pilotées par la CFDT. Donc le président d'abord. Le garant à la suite.

Franck Vernin : Merci de la qualité de ces échanges. Peut-être vous préciser que cette transparence, les élus l'ont voulue. C'est-à-dire que le syndicat, il est piloté par des élus qui représentent toutes les communes. Ce n'était pas une obligation, je le répète et je le rappelle. Ça a été une volonté, vous pouvez me croire ou pas, mais je pense que les garants vous le rappelleront quelles sont les procédures. Ça a été voulu par les élus. Donc n'oubliez pas qu'il y a un piège. Au contraire, c'est de vouloir au maximum ouvrir. D'autre part, dans le document que vous avez, je pense, tous pris à l'entrée, vous avez la réponse à beaucoup de vos questions, notamment le coût, page 42, vous avez les coûts. Page 45, vous avez le tonnage pour le troisième four. C'est noté : 53 000 tonnes. Il n'y a pas trois quarts d'heure à attendre. C'est noté. C'est déjà en ligne sur le site Internet.

Intervenant : Il manque plutôt des dioxines.

Franck Vernin : Attendez, une partie des questions, vous avez déjà les réponses dans ce document, même si on peut peut-être prendre une demi-heure ou trois quarts d'heure pour l'évoquer, il a été déjà diffusé, écrit et bien évidemment, il est à votre disposition. Ne voyez pas dans notre démarche, une volonté de cacher quoi que ce soit. Si on avait voulu faire, on ne serait pas devant vous de toute manière. Ensuite, cet outil industriel, il est complexe. Vous avez vu qu'il y a plusieurs étapes. Il y a une gestion de ce patrimoine. Cet outil, il a une vingtaine d'années. On sait qu'une installation comme la nôtre, c'est une quarantaine d'années de durée de vie à peu près et nécessite des évolutions. Cette troisième ligne de four fait partie, et ça vous est d'ailleurs expliqué dans le document, de cette gestion du patrimoine et cette gestion au mieux des déchets qui auront évolué. Puisque les déchets d'aujourd'hui ne sont pas ceux qu'on avait à traiter il y a une vingtaine d'années. Notre outil dans cette complexité, vous le savez, on a mené des travaux il y a quelque temps, nous ont amené à toucher cette complexité et devoir d'ailleurs retarder des travaux parce qu'il y avait cette complexité à passer. Donc c'est un élément important. Si demain, ce qu'on souhaite tous, que les déchets diminuent, l'éventualité, c'est peut-être de fermer une ligne de four et de ne conserver que deux lignes qui seraient différentes : une ligne avec des déchets à bas PCI et une autre avec des hauts PCI. C'est une éventualité également. On ne s'interdit rien. Si dans un des scénarios qui est retenu peut prendre en compte cette troisième ligne de four, il n'est pas exclu non plus qu'il y ait dans 10-15-20 ans, je n'en sais rien encore puisque les choses évoluent, vous le savez, qu'il y ait

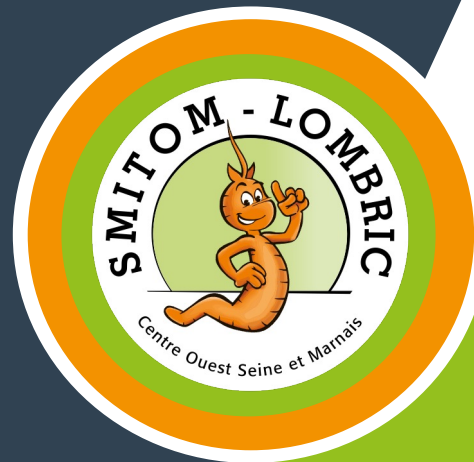
cette évolution en arrière. Voilà ce que je voulais vous dire. Moi, en tout cas, je vous remercie de cette qualité et des échanges. Puis on a ce mois et demi pour continuer. Merci.

Renaud Dupuy : Merci, Monsieur le Président. Il y a des idées qui sortent. Monsieur.

Jean-Claude Ruyschaert : Juste quelques mots pour cette conclusion parce que le débat ne fait que s'ouvrir. Il est intéressant de poursuivre. On a noté un certain nombre de précisions qu'on va voir avec le SMITOM apporte soit par écrit, soit lors de prochaines réunions sur ce point. Il y a un certain nombre de suggestions d'intervention. Vous avez évoqué Besançon. Pourquoi pas ? Au contraire, on trouve que ça serait intéressant d'avoir un témoignage de ce type. Donc on sollicitera le SMITOM. C'est au SMITOM de le faire. Ça va de soi. Ce que je voulais simplement... sur lequel je souhaitais mettre un peu l'accent, c'est qu'effectivement, il y a différentes hypothèses dans ce dossier et que dans l'élaboration du dossier quand nous avons conduit le suivi pendant quelques semaines, c'est relativement rare d'avoir une multiplication d'hypothèses et une décision qui ne soit pas prise au moment où on engage le débat. Vous disiez, ça nous gênait un petit peu parce que ça fait quelques années maintenant que je conduis soit des débats publics soit des concertations. J'avais cité un chiffre, à un moment donné, sur une centaine de dossiers traités par le CNDP, environ 60 sont modifiés après une concertation en débat public. On a une dizaine qui sont abandonnés. Puis 20% qui sont poursuivis sans modification. Donc vous vous rendez compte, tous les arguments que vous développez sont nécessairement pris en compte à un moment donné. Donc vous avez intérêt, au contraire, à argumenter raisonnablement sur ce point. On est tout à fait preneur de cette transparence totale, sans vouloir féliciter le SMITOM en la matière, ce n'est pas mon rôle, je veux dire cette transparence, on a honnêtement pendant la préparation de ce débat, on l'a rencontrée. On n'a eu aucune réticence de la part du SMITOM de communiquer des éléments d'informations qu'on souhaitait voir figurer dans le dossier. Donc je ne doute pas que, compte tenu de demandes de précision, elles soient apportées. En tout cas, c'est le vœu qu'on formule ce soir.

Renaud Dupuy : Merci. On va terminer ce soir. Rendez-vous pour ceux qui le souhaitent avec inscription pour la visite du site et la réunion de samedi, rendez-vous la semaine prochaine sur le débat sur l'atelier impact à 18h30 au SMITOM. Bonne soirée ! Merci de votre participation et à très vite sûrement.

La concertation préalable
sur **le projet de
réaménagement
du site industriel
de Vaux-le-Pénil**



NOS DÉCHETS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le SMITOM-LOMBRIC réaménage
son site industriel de Vaux-le-Pénil

Pourquoi ? Quand ? Comment ?



Marie-Hélène GRANGE
Mairie de Melun



Franck VERNIN
Président du SMITOM-LOMBRIC

PROGRAMME DE LA RÉUNION



- La concertation préalable
- Le rôle des garants de la CNDP
- Le projet

Échanges avec la salle

- Grand témoin « Gestion des déchets : entre les ambitions de demain et la réalité d'aujourd'hui »

Échanges avec la salle

- Conclusion de la réunion



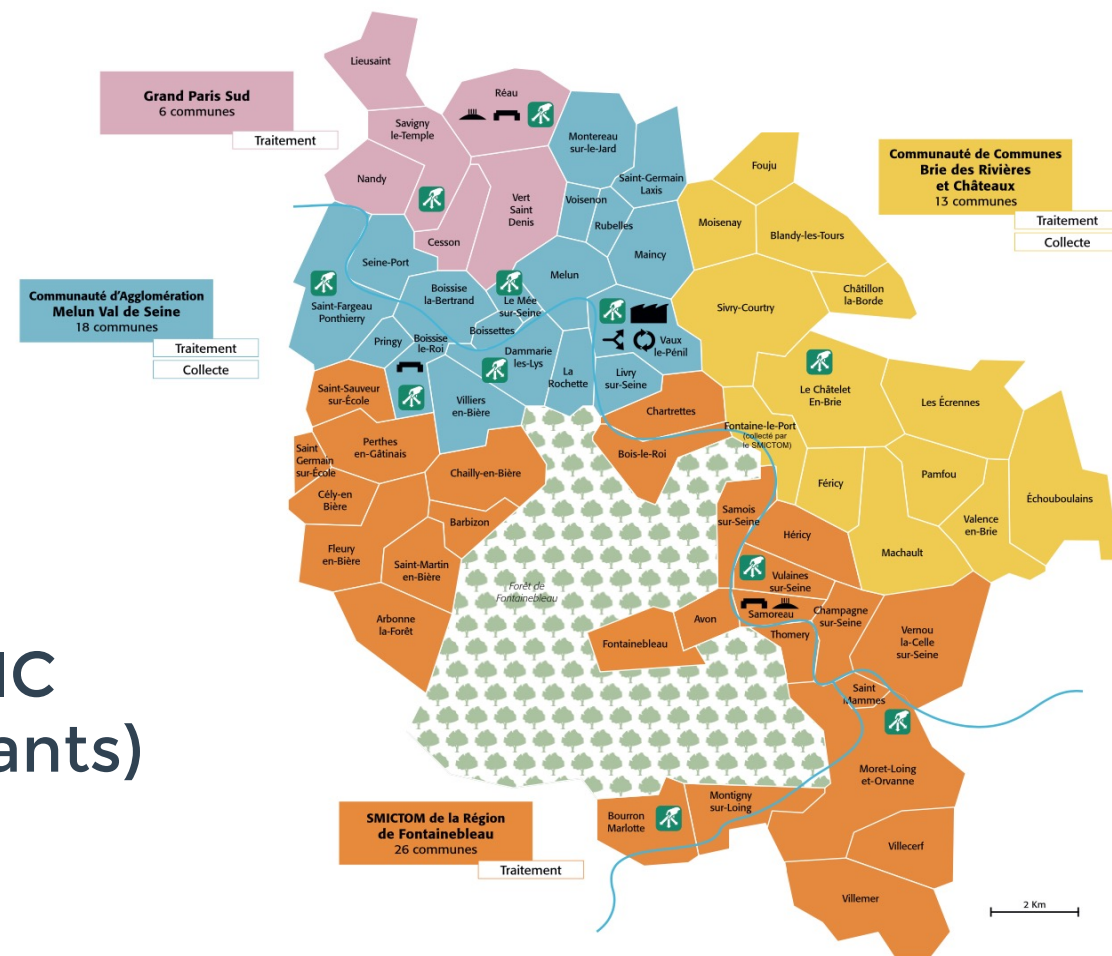
LA CONCERTATION PRÉALABLE

Kasia CZORA, 2concert



DE QUOI S'AGIT-IL ?

- ▶ **LE CALENDRIER :**
13 mars - 24 avril 2023
- ▶ **LE PÉRIMÈTRE :**
territoire du SMITOM-LOMBRIC
(63 communes, 310 000 habitants)



QUELLE ORGANISATION ?



**Réunion publique
d'ouverture**

16 mars 2023, 18h30
Espace Saint-Jean, Melun



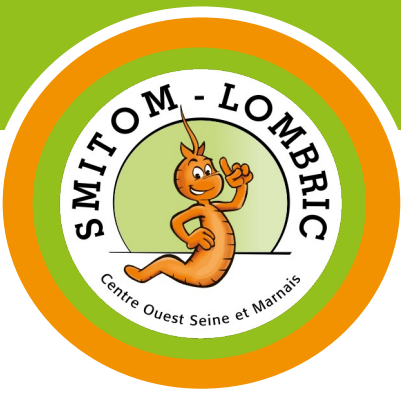
Visite du site

18 mars 2023, 9h
SMITOM-LOMBRIC



Réunion thématique
*Tout savoir sur les
déchets*

18 mars, 11h15
SMITOM-LOMBRIC



QUELLE ORGANISATION ?



**2 ateliers
thématiques**

Impacts

23 mars 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC

Dialogue et proximité
6 avril 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC



3 débats mobiles

2 avril 2023, **Maincy**

6 avril 2023, **Vaux-le-Pénil**

15 avril 2023, **Melun**



**Réunion publique
de synthèse**

20 avril 2023, 18h30

La Buissonnière, Vaux-le-Pénil

COMMENT S'INFORMER SUR LE PROJET ?



- ▶ **Dossier de concertation**
- ▶ **Synthèse du dossier de concertation**
- ▶ **Site internet de la concertation :**
www.concertation-lombric.com
- ▶ **Mini-exposition projet**



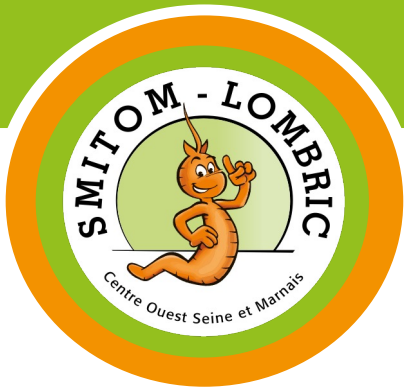
COMMENT PARTICIPER ?



- ▶ **Lors des temps d'échange**
- ▶ **Via le site internet**
www.concertation-lombric.com
(questions, avis, cahiers d'acteurs)
- ▶ **Dans les registres papier**
- ▶ **Auprès des garants**
sophie.aouizerate@garant-cndp.fr
jean-claude.ruysschaert@garant-cndp.fr

Je participe

ET APRÈS ?



- ▶ **Bilan des garants**
- ▶ **Enseignements de la concertation**
Mesures à mettre en œuvre



MA PAROLE A DU POUVOIR

Sophie AOUIZERATE, Jean-Claude RUYSSCHAERT

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilité à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

“ *Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de La CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics



LE PROJET

Laurence ROSSIGNOL, Thierry SÉGURA
SMITOM-LOMBRIC



QUEL EST LE RÔLE DU SMITOM-LOMBRIC ?

► **LA COLLECTE : 30 communes**

► **LE TRAITEMENT : 63 communes**

► **CHIFFRES 2022 :**

> Production déchets globale :

161 497 tonnes

> Valorisation matière :

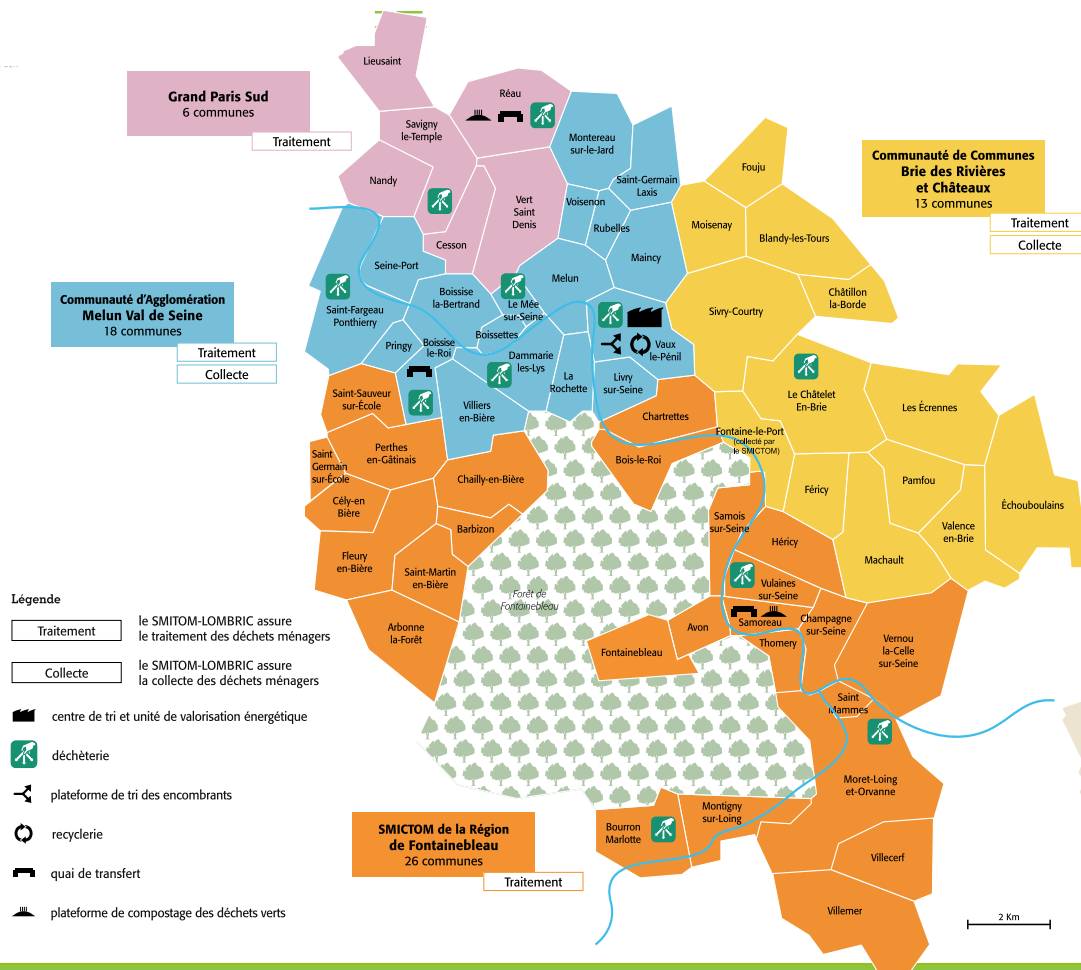
46 706 tonnes

> Valorisation électrique :

48 568 MWh

> Valorisation thermique :

35 695 MWh



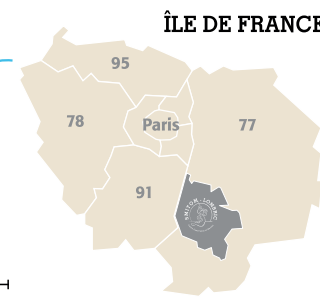
En Seine-et-Marne, le SMITOM-LOMBRIC assure :

La compétence **collecte** des déchets ménagers de **30 communes** représentant **146 000 habitants**

La compétence **traitement** des déchets ménagers de **63 communes** représentant **311 000 habitants**

Les installations du SMITOM-LOMBRIC :

- 1 centre de tri
- 1 unité de valorisation énergétique
- 11 déchèteries
- 1 plateforme de tri des encombrants
- 1 recyclerie
- 3 quais de transfert
- 2 plateformes de compostage des déchets verts



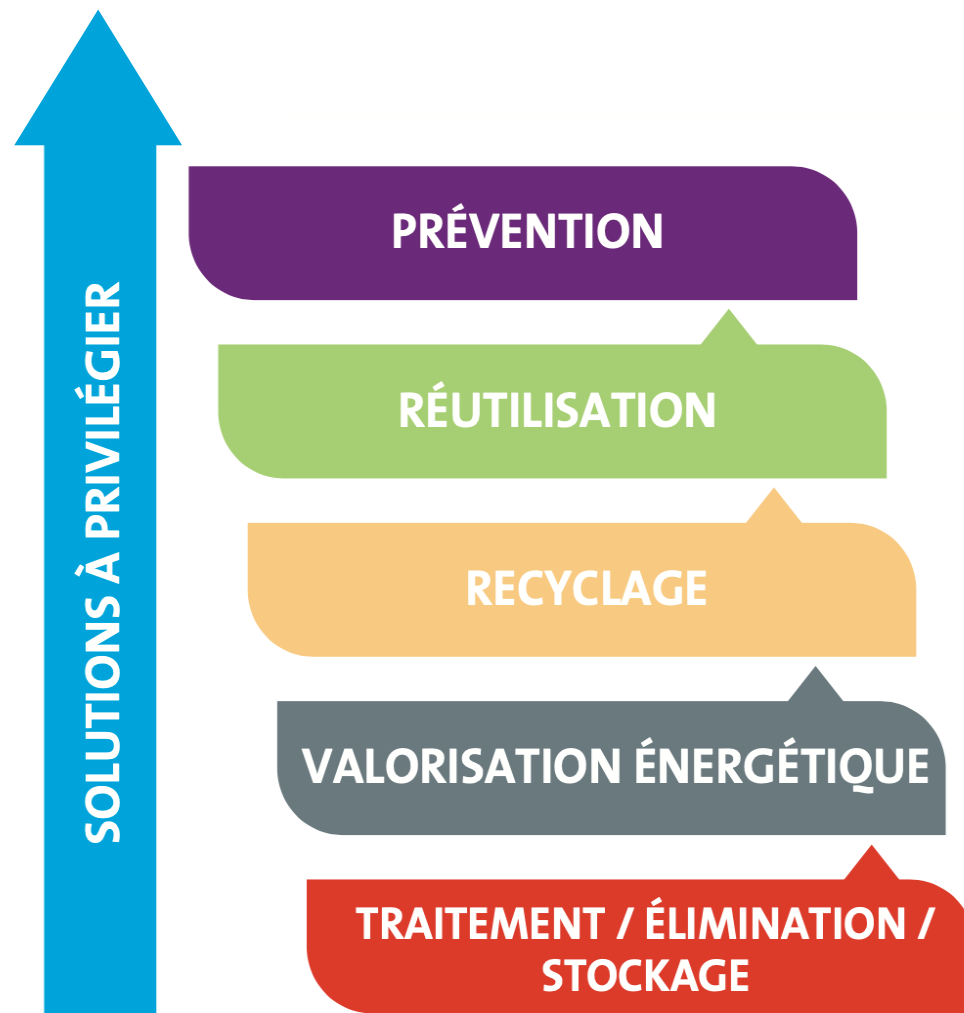
ET CELUI DU SITE INDUSTRIEL DE VAUX-LE-PÉNIL ?





POURQUOI UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ?

► **LA BASE DE LA GESTION
DES DÉCHETS :
DIRECTIVE DÉCHETS (UE)**





POURQUOI UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ?

► LA RÉGLEMENTATION NATIONALE ET RÉGIONALE :

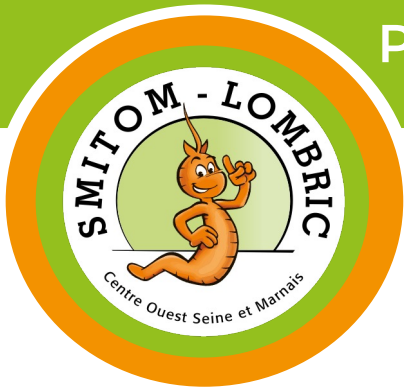
- > **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**
(extension des consignes de tri, Stratégie Nationale Bas-Carbone, limitation de la mise en décharge)
- > **Loi relative à l'énergie et au climat**
(neutralité carbone à horizon 2050)
- > **Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)**
- > **Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi « Climat et résilience »)**
(objectif ZAN, réseaux de chaleur)
- > **Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)**



POURQUOI UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ?

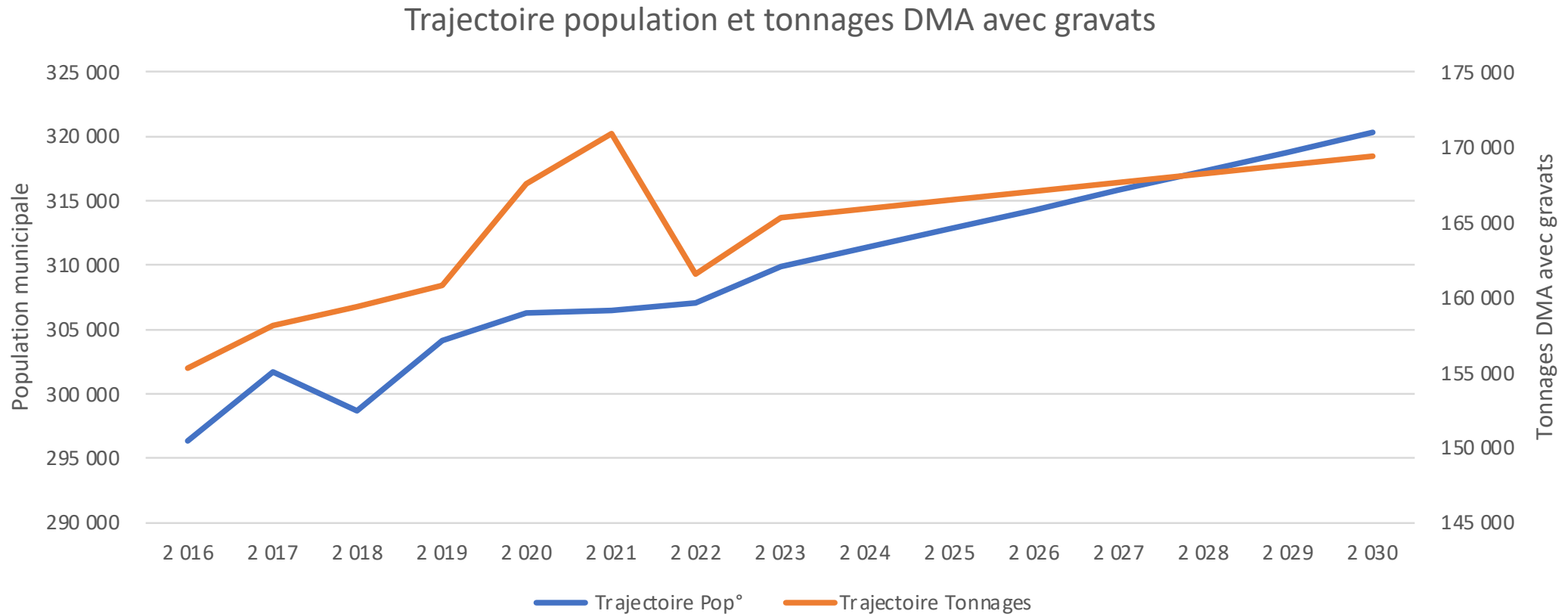
► CE QUE CELA IMPLIQUE POUR LE SMITOM-LOMBRIC :

- 1 **Nécessité d'accompagner les habitants dans la réduction des déchets**
- 2 **Besoin d'un outil capable de répondre à l'extension des consignes de tri des emballages (transfert de certains déchets de la poubelle grise vers la poubelle jaune) et un meilleur tri des encombrants**
- 3 **Nécessité de prendre en compte la limitation de la mise en décharge et le changement de la nature des déchets dans la poubelle grise (retrait d'une partie des biodéchets par leur tri à la source)**
- 4 **Besoin d'une contribution collective à l'ambition de souveraineté énergétique**



POURQUOI NE PAS CONCENTRER LES EFFORTS SUR LA RÉDUCTION ?

► **AUGMENTATION DE LA POPULATION = AUGMENTATION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)...**

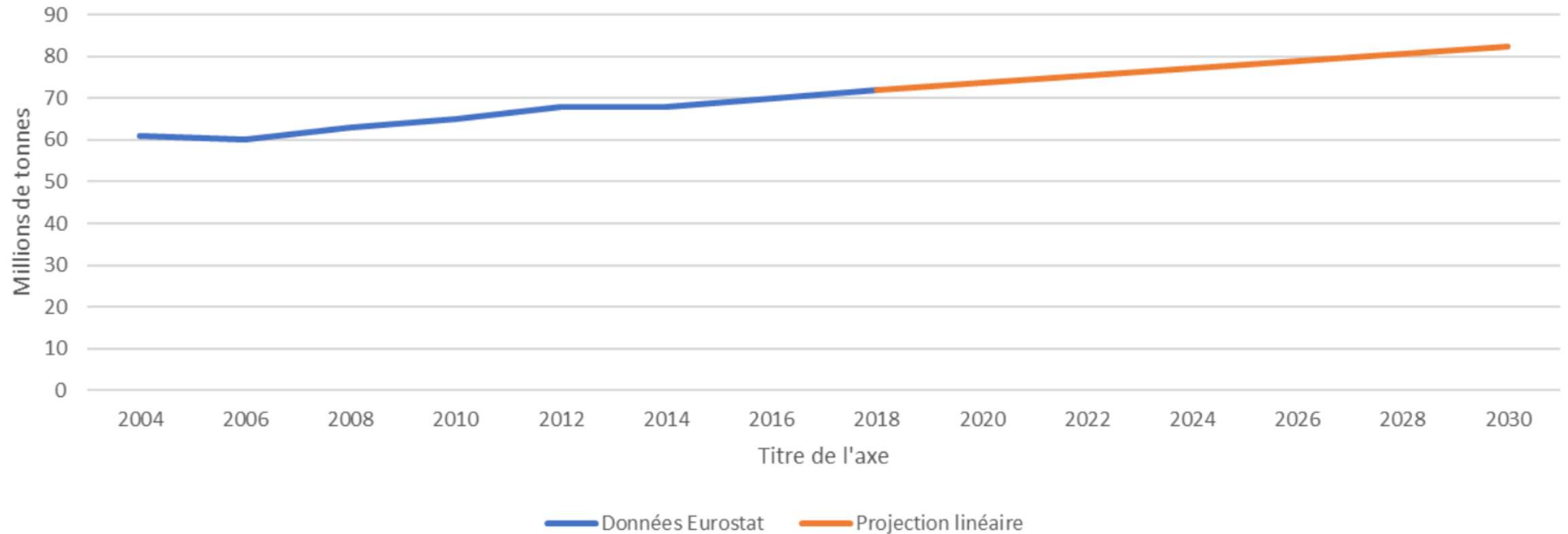




POURQUOI NE PAS SE CONCENTRER SUR LA RÉDUCTION ?

► ... ET DE DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

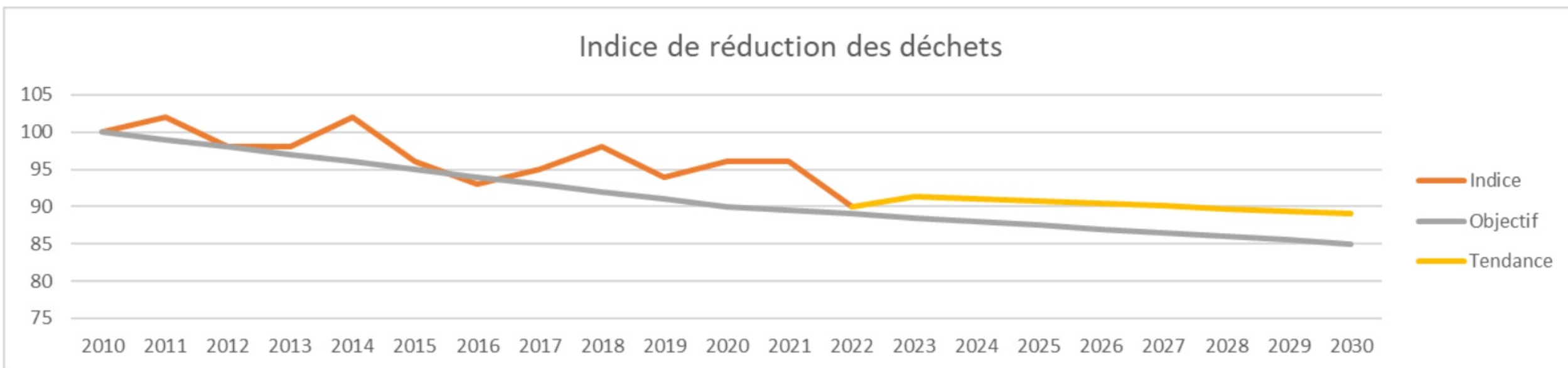
Evolution des quantités de DAE





POURQUOI NE PAS SE CONCENTRER SUR LA RÉDUCTION ?

► DIFFICULTÉ À ATTEINDRE LES OBJECTIFS



EN QUOI CONSISTE-T-IL ?



► 5 TYPES D'AMÉNAGEMENTS

pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets

- > Une nouvelle déchèterie pour tenir compte du développement des filières REP
- > Un tiers lieu pédagogique orienté vers la prévention et l'économie circulaire dont un espace de vente de déchets d'équipements électriques et électroniques

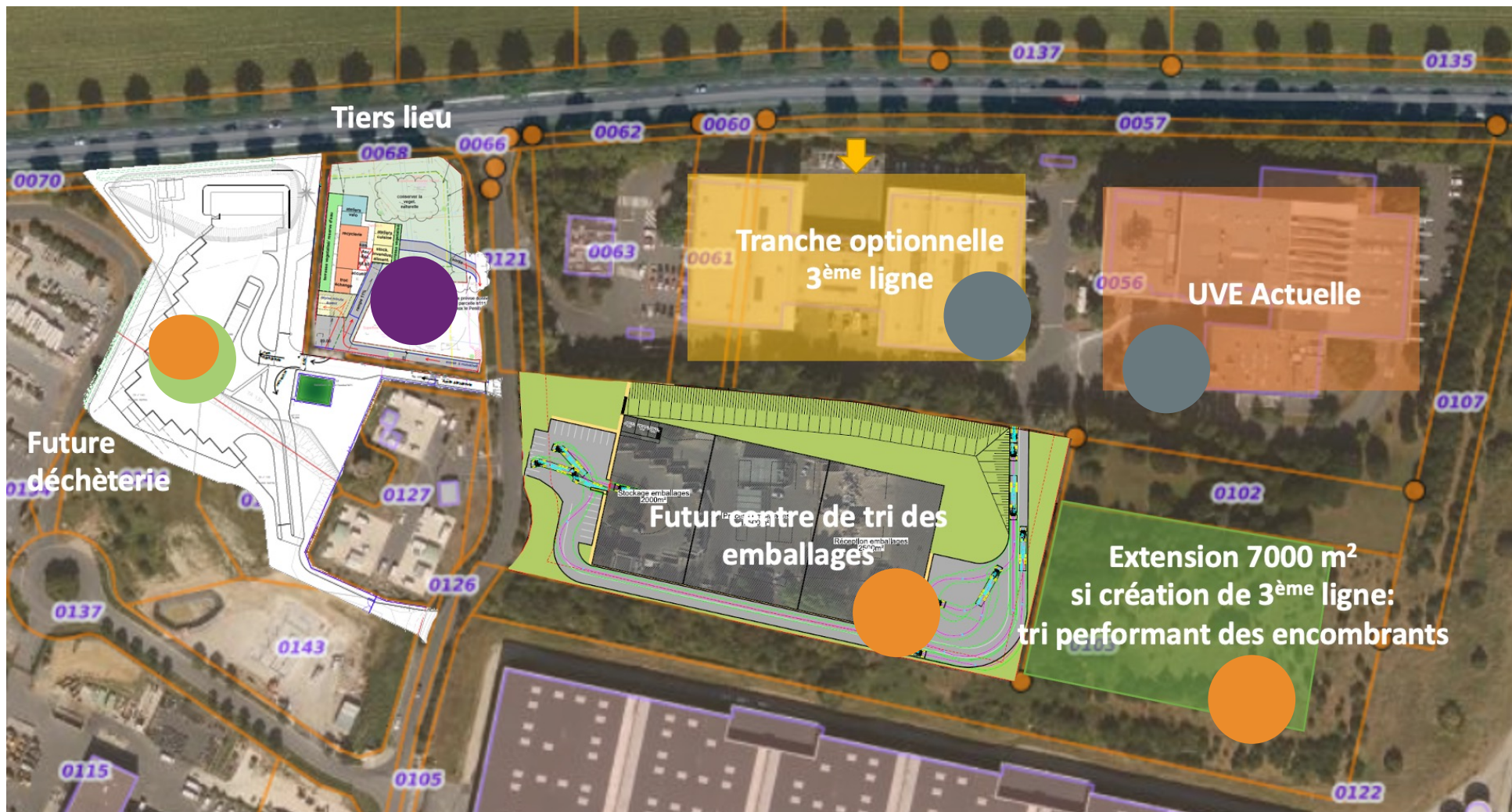
pour répondre à l'extension des consignes de tri des emballages et le meilleur tri des encombrants

- > Un nouveau centre de tri des emballages capable de répondre à l'extension des consignes de tri
- > Un éventuel équipement de tri mécanisé et manuel plus performant des encombrants et tout venant des déchèteries si tranche optionnelle de 3^{ème} ligne de four

pour répondre à la limitation de la mise en décharge et l'évolution de la poubelle grise

- > Une éventuelle troisième ligne de valorisation énergétique des déchets à haut PCI sur le site existant

EN QUOI CONSISTE-T-IL ?



SOLUTIONS À PRIVILÉGIER

- PRÉVENTION
- RÉUTILISATION
- RECYCLAGE
- VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- TRAITEMENT / ÉLIMINATION / STOCKAGE

UN SEUL SCÉNARIO ?



> SCÉNARIO 1

3^{ème} ligne UVE + tri encombrants et tout-venant sur la parcelle d'extension

1a : sur 7000m²

1b : sur 3500m²

> SCÉNARIO 2

3^{ème} ligne UVE et :

2a : externalisation du tri ENC et T-V (prestation externe)

2b : tri ENC et T-V sur une parcelle agricole à proximité

2c : tri ENC et T-V dans un hangar à proximité

> SCÉNARIO 3

3^{ème} ligne UVE + tri ENC et T-V dans les emprises actuelles

> SCÉNARIO 4

Maintien des 2 lignes UVE actuelles (absence 3^{ème} ligne) et :

4a : tri ENC et T-V peu performant dans le bâtiment du centre de tri actuel

4b : tri ENC et T-V moyennement performant dans le bâtiment du centre de tri actuel

> SCÉNARIO 5

Maintien des 2 lignes UVE actuelles (absence 3^{ème} ligne) en tenant compte de l'arrêt de la valorisation des OMR via le TMB et :

5a : tri ENC et T-V peu performant dans le bâtiment du centre de tri actuel

5b : tri ENC et T-V moyennement performant dans le bâtiment du centre de tri actuel



EN RÉSUMÉ...

Contexte

RÈGLEMENTATION

- > européenne
- > nationale
- > régionale

GÉOPOLITIQUE

- > volatilité des prix
- > besoin de souveraineté énergétique

TERRITOIRE

- > densité de l'habitat
- > croissance démographique +0,5%/an

Besoins du SMITOM

MIEUX ACCOMPAGNER LE PUBLIC
DANS LA RÉDUCTION DES
DÉCHETS

DISPOSER DES OUTILS ADAPTÉS
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS
DE COURT ET MOYEN TERME

- > logique environnementale
- > logique économique
- > logique de gestion patrimoniale
- > pragmatisme

Aménagements envisagés pour y répondre

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE VAUX-LE-PÉNIL

NOUVELLE DÉCHÈTERIE

TIERS-LIEU

NOUVEAU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

3^{ème} LIGNE

TRI ENC ET T-V

QUEL CALENDRIER DE RÉALISATION ?



JUIN
2024

Mise en service de la
nouvelle déchèterie

NOVEMBRE
2025

Mise en service du
nouveau centre de
tri des emballages

DÉCEMBRE
2025

Ouverture tiers-lieu
Mise en service du
nouvel équipement
de tri des ENC et TV
si pas de 3^{ème} ligne

OCTOBRE
2028

Mise en service de la
3^{ème} ligne d'UVE

DÉCEMBRE
2029

Mise en service du
nouvel équipement
de tri des ENC et TV
si création 3^{ème} ligne



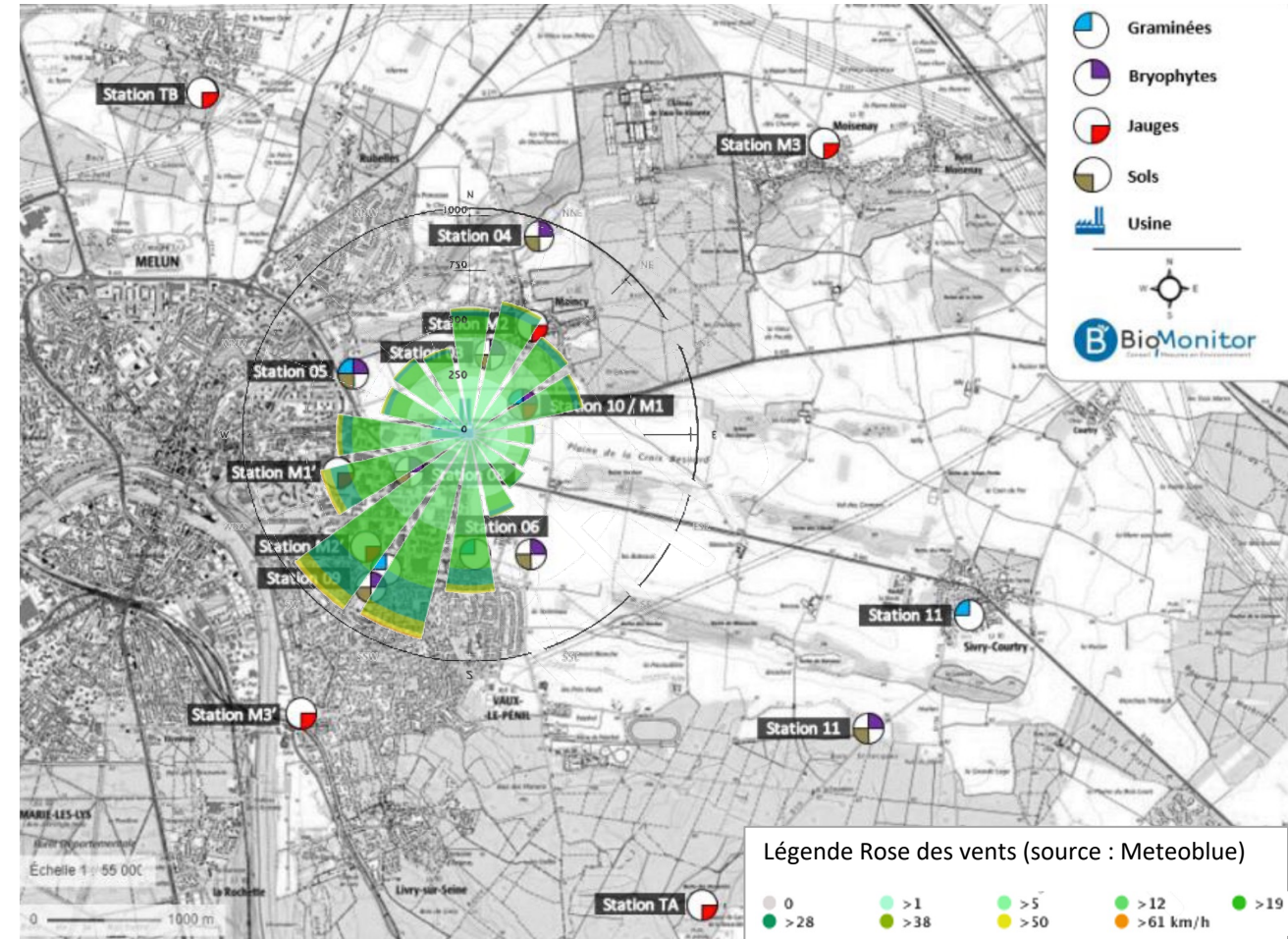
QUELS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN ?

- ▶ Des enjeux concernant le **milieu naturel**
- ▶ Des enjeux concernant la **qualité de l'air** (rejets, trafic routier)
- ▶ Des enjeux concernant l'**acoustique**
- ▶ Des enjeux concernant les **déplacements et l'accessibilité**
- ▶ Des enjeux concernant l'**impact paysager**

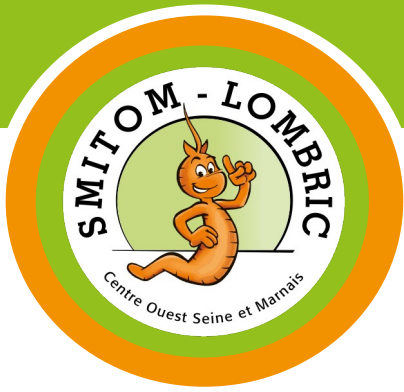
QUEL IMPACT DE LA 3^{ème} LIGNE ?



- ▶ Le suivi des émissions atmosphériques
- ▶ Le suivi des retombées atmosphériques
- ▶ Le Plan de prévention environnemental
- ▶ La surveillance de la contamination historique des sols
- ▶ La Commission de suivi de site (CSS)



QUELS AVANTAGES ?



- ▶ Plus de valorisation matière, moins d'enfouissement
- ▶ Une énergie décarbonée à coût maîtrisée pour les habitants
- ▶ Une maîtrise de coût de traitement des déchets
- ▶ Des créations d'emplois
- ▶ Des retombées fiscales
- ▶ Un lieu de dialogue avec le territoire



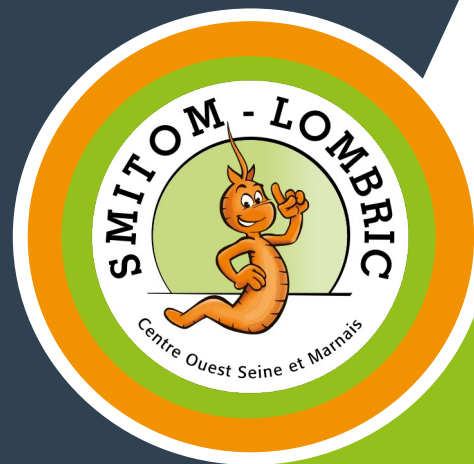
ÉCHANGES AVEC LA SALLE



**Gestion des déchets : entre les ambitions de demain
et la réalité d'aujourd'hui
Hervé LELIÈVRE, SEVEDE**



ÉCHANGES AVEC LA SALLE



MERCI DE VOTRE ATTENTION
www.concertation-lombric.com